

# DETECTIVE

*L'homme  
sans tête*  
de

SEINE-PORT

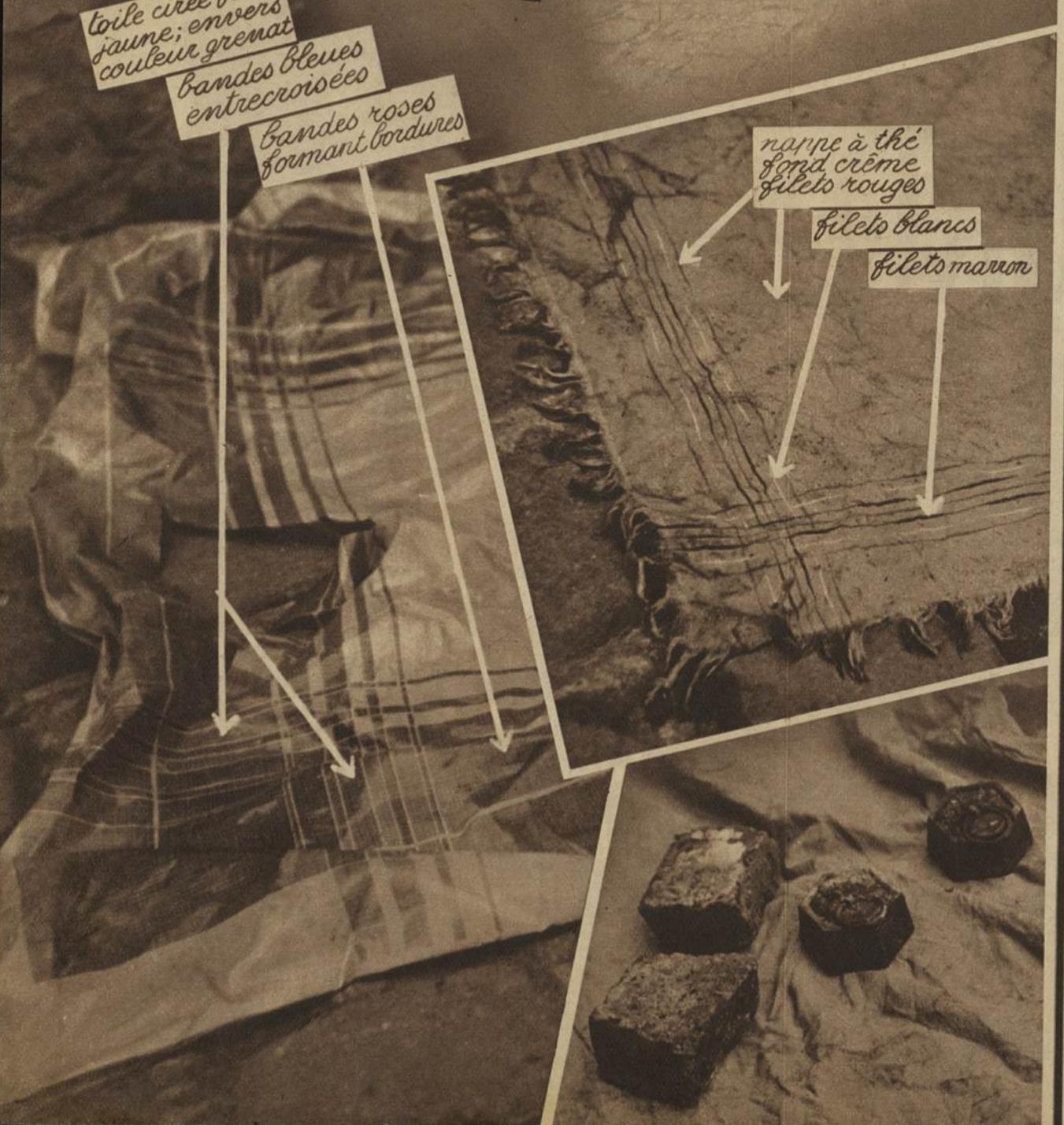


La macabre découverte du barrage de la Citanguette pose, une fois de plus, pour la police, le problème de l'identification d'un corps dépecé flottant au fil de l'eau...

Lire, pages 2, 3, 4 et 5, le reportage de nos collaborateurs **Luc Dornain** et **Emmanuel Car**

# L'homme sans tête de SEINE-PORT

16345



toile cirée fond  
jaune; envers  
couleur grenat

Bandes bleues  
entrecroisées

Bandes roses  
formant bordures

nappe à thé  
fond crème  
filets rouges

filets blancs

filets marron

**U**NE épave d'abord, un gros paquet sombre qui flottait au ras des eaux du fleuve et que retenaient, parmi l'amas des herbes mortes, les aiguilles du barrage...

Des ouvriers qui travaillaient sur la rive aperçurent ce paquet informe, et n'y prêtèrent qu'une attention relative.

Pourtant, leur regard ne pouvait se détacher de ce colis errant, qui venait d'arrêter là sa course aveugle. Ils sentaient en eux comme un appel confus, irrésistible, qui chaque fois aiguisait leur curiosité.

Vers dix-sept heures, leur travail terminé, ils ne purent résister au désir de savoir, de se rendre compte.

A l'aide d'une longue latte de bois, le paquet fut attiré vers la rive et amené sur la berge. C'était une grosse valise, à moitié défoncée, et dont les parois rebondies étaient maintenues par des courroies. Une odeur de chair décomposée s'en exhalait, si obsédante, que les deux hommes se regardèrent, avec une subite impression d'angoisse.

Le mystère s'accroissait...

Ce n'était pas une épave ordinaire que le hasard avait livrée à la curiosité des deux compagnons. Cette odeur si caractéristique, ce poids, cette forme insolite, tout cela laissait pressentir je ne sais quel macabre et tragique secret.

Les deux hommes décidèrent d'alerter l'éclusier dont la maisonnette se trouve sur la rive gauche du fleuve.

Cet éclusier porte un nom prédestiné : Lamort. Ce n'est pas la première fois qu'il se voit alerter pour aller repêcher quelque cadavre. Il a l'habitude des macabres découvertes : corps de désespérés hachés par l'hélice d'un bateau, de nouveau-nés que des mains criminelles veulent à tout jamais ensevelir dans le lindeau des eaux glacées, visages déformés et méconnaissables, chairs gonflées et putréfiées de noyés, il en a vu de toutes sortes et il n'est pas homme à s'émouvoir.

Pourtant, cette fois, il ne put réprimer un cri d'horreur.

On ouvrit la valise. On la délivra de ses sangles. Et le sinistre colis révéla son contenu : un tronc d'homme, sans tête et sans jambes, enveloppé dans une toile cirée et dans une nappe à thé.

Sans être un technicien, on pouvait observer la très nette section du cou, la désarticulation des cuisses au ras du bassin, bref, un vrai, un affreux travail de dépeceur...

— Eh bien, fit M. Lamort, pour une trouvaille, c'est une trouvaille.

Et il courut au plus proche poste téléphonique pour alerter les gendarmes de Ponthierry.

Cela se passait l'autre soir près de Seine-Port, au barrage de la Citanguette.

La nuit commençait à descendre sur le fleuve, lorsque le parquet de Melun arriva sur les lieux. On l'avait, bien entendu, informé, à son tour, de cette tragique découverte. Et tous ces messieurs entourèrent bientôt le corps décapité de l'inconnu.

Que pouvaient-ils faire, sinon ce que la justice fait en de pareilles circonstances : ordonner l'autopsie des macabres débris, relever minutieusement tous les indices qui pouvaient orienter l'enquête, et rassembler les premiers éléments d'une énigme, au premier abord indéchiffrable...

On lira, plus loin, sous la signature de notre collabo-

En haut : Les débris du macabre colis et les courroies de cuir, d'aspect neuf, qui sanglaient la valise, sont examinés par les gendarmes de Ponthierry. Ci-contre, à gauche : l'éclusier Lamort indique où fut découverte, près du barrage, la valise contenant le corps sans tête.



rateur Emmanuel Car, une étonnante documentation sur les plus curieux dépeçages de l'histoire criminelle.

On y verra, soulignée d'une manière saisissante, cette hantise constante du criminel soucieux d'égarer les recherches en faisant disparaître la tête de la victime.

Chaque fois qu'après un meurtre, le corps est dépecé, c'est, avant tout, la tête que l'assassin s'efforce de soustraire aux recherches policières.

Constatons cependant que, presque toujours, tant de précautions demeurent inutiles.

Les corps mutilés que les eaux paraissent avoir ensevelis à jamais, remontent. Les têtes des victimes finissent tôt ou tard par être retrouvées. Peu de puzzles sanglants sont restés inexplicables.

Il semble qu'à partir de l'instant, où l'appel des disparus se fait entendre, rien ne peut plus arrêter le patient cheminement de la vérité. Et si paradoxale que cette affirmation puisse paraître, plus on a pris de soins à mutiler la victime et à la rendre anonyme, moins de chances a le crime de demeurer impuni.

Cette fois, cependant, les chances paraissent, au départ de l'enquête, assez minces.



L'autopsie du docteur Quentin, de Brie-Comte-Robert, révéla que le corps décapité était celui d'un homme corpulent, pouvant mesurer de 1 m. 60 à 1 m. 75.

D'aspect velu, l'inconnu pouvait avoir de trente-cinq à quarante ans. Mais il est bien difficile de déceler l'âge d'un homme sans tête.

L'état de décomposition étant très avancé, il était malaisé, également, de déterminer l'époque du crime : trois semaines environ, probablement.

Aucune hypothèse non plus ne pouvait être échafaudée sur les causes de la mort. Tout ce qu'on pouvait dire, c'est que le travail de dépeçage était celui d'un spécialiste. Les sections avaient été faites à l'aide d'un instrument très tranchant. La longue macération dans l'eau avait « déganté » les doigts de la victime, de telle sorte qu'il était impossible de relever la moindre empreinte digitale.

En face de ces minces précisions, quels étaient les indices fournis par l'examen du funèbre colis ?

Voici, dans la cour de la gendarmerie de Ponthierry, la valise éventrée, ou plutôt ce qu'il en reste : une curieuse valise, en vérité, et d'un modèle peu récent. Une sorte de valise campagnarde, en fibre noire, cerclée de barres de bois comme une barrique, garnie de coins de métal. Une valise genre mallette et qu'on avait pris soin de fortifier encore avec des sangles de cuir.

Ces courroies, longues de 1 m. 45, offrent un étrange contraste avec l'aspect délabré de la mallette. Elles paraissent neuves et semblent sortir du sellier.

— On a dû les acheter pour la circonstance, murmure l'un des gendarmes.

La toile cirée et la nappe à thé qui ont servi de linceul au cadavre mutilé, elles aussi, paraissent neuves. La toile cirée est jaune, avec des liteaux roses et bleus. La nappe à thé est de couleur crème, avec des filets marron, blancs et rouges.

Le funèbre colis était lesté d'une brique et de deux poids d'un kilo.

L'un de ces poids porte un chiffre de poinçonnage.

— On pourra peut-être, grâce à cet indice, explique un enquêteur, retrouver l'origine de ce poids. Les poids poinçonnés sont en service dans le commerce. Un contrôleur des poids et mesures pourra peut-être dire à quel moment il fut mis en circulation.

On a relevé également, sur la face postérieure de l'une des courroies de cuir, ces signes tracés au crayon bleu : n° 15 A.

Ces faibles indications suffiront-elles à orienter dans la bonne voie les recherches des enquêteurs ?

Il semble bien, au premier examen, que jamais énigme n'apparut aussi difficile à déchiffrer.

Ce qu'on sait, dès maintenant, c'est qu'un homme d'une trentaine d'années, et mesurant 1 m. 75, corpulent et velu, a été assassiné et qu'on s'est efforcé, en le décapitant, de faire disparaître ses restes dans une valise lancée à l'eau.

Le mécanicien du remorqueur *Rebus* a vu, il y a trois semaines, vers 21 heures, sur le pont de la Chartrette, situé à une vingtaine de kilomètres du barrage de la Citanguette, une auto qui stationnait tous feux éteints. Une femme en descendit et jeta deux colis dans la Seine. Est-ce à cet endroit que la funèbre mallette a été lancée à l'eau, ou bien du côté de Seine-Port ?



Seine-Port ! Les guinguettes au bord de l'eau, les beaux dimanches de printemps, des odeurs des fritures et des airs d'accordéon, des chalands qui passent, des sirènes de remorqueurs, et le long des rives le paisible alignement des pêcheurs à la ligne...

Et voici que plane sur tant de gais souvenirs l'obsédante vision d'un corps sans tête.

Déjà, les policiers se préparent à passer en revue la grande légion des disparus, la mystérieuse cohorte des fantômes errants...

Trente à trente-cinq ans... On chuchote déjà des noms... des noms qui ont récemment défrayé la chronique judiciaire... Mais, sans doute, quelque matin, le hasard, dieu des polices, viendra apporter sa contribution à ce nouveau mystère.

Et ce jour-là, stupéfait, terrifié, des sueurs glacées aux tempes, l'homme qui de ses mains a dépecé la victime, et qui déjà se croyait sûr de l'impunité, murmurerait en tremblant : « Comment ? déjà ? »

Luc DORNAIN.

## Corps dépecés... Puzzles sanglants...



Que faire du cadavre ?

Telle est la question que se sont bien souvent posée des assassins — et des plus tristement célèbres — en se retrouvant soudain, dans la chambre du crime, en silencieux tête-à-tête avec le corps pantelant de leur victime.

Assassiner est relativement facile : une piqûre suffit. Mais il faut ensuite se débarrasser du cadavre.

L'homme sans tête de la Citanguette ramène donc, une fois de plus, devant le public, la question que se pose le criminel devant la dépouille accusatrice de sa victime et, en même temps, y répond. Si le cambrioleur surpris tue et se sauve ; si le gangster en auto mitraille impunément



Ce furent les ouvriers Ughetto et Zadek qui aperçurent, les premiers, flottant parmi les herbes, la sinistre mallette.

ses poursuivants, que fera — neuf fois sur dix — l'assassin en chambre qui, lui, ne saurait abandonner sa victime là où il l'a abattue ? S'il fuit, tout va se découvrir. S'il tente de se débarrasser du cadavre en le transportant loin de chez lui, il risque d'être surpris.

Ce n'est plus l'instinct du meurtrier qui le possède, c'est l'instinct de la conservation. Saisissant la première arme qui se présente à sa main, l'assassin se rue sur sa victime. Il la frappe au cou, la frappe à la gorge, lui désarticule les vertèbres de la nuque. C'est, en effet, une constatation absolument unanime qu'ont faite tous les médecins légistes : un dépeçage criminel commence toujours par le déchiquetage du cou, par la décapitation brutale de la victime. Rage macabre qui se comprend, le misérable ne pouvant guère, de sang-froid, poursuivre son œuvre de boucher, en ayant devant lui ce visage figé, aux yeux grands ouverts qui le fixent, et qui, certainement, le terrifient.

— Il faut que j'égaré la police, se répète le dépeceur ; il ne faut pas que je laisse à ce visage ces yeux, ce nez, cette bouche. On a vite reconnu quelqu'un dans les photos publiées par les journaux...

Et le couteau — ou la scie, ou le rasoir — achève la décapitation. Puis le même fer entaille les membres, au ventre, puis aux épaules. Mais tronc et membres empaquetés s'en iront seuls vers le fleuve. L'assassin réserve à la tête de sa victime, quoique défigurée, un autre sort : l'anéantissement. Il craint qu'elle remonte un jour du fond de vase et qu'elle ne le trahisse encore. Que va-t-il en faire ? La brûler, l'enterrer profondément, lui trouver une fosse inviolable.

Huit fois sur dix, ajoutent les médecins-légistes, si par un miracle on retrouve la boîte crânienne d'un cadavre mutilé criminellement, on relève sur les os les traces d'une incinération incomplète. En tout cas, réduite en cendres, jetée à l'eau ou enfouie, la tête des dépecés n'est jamais immergée dans la toile ou dans la valise qui contiendront les membres et le tronc. Car l'assassin qui a l'horrible courage de couper un cadavre en morceaux n'a pas celui de supporter le regard de ce masque de chair froide qui peut le dénoncer.



Le dépeçage criminel, certes, est de tous les âges et de tous les temps. Pierre de l'Estoile raconte dans son journal, à la date de 1580, qu'un soldat de la garnison de Metz fut écartelé — le supplice du talion en l'occurrence ! — « pour avoir violé une fille de ladite ville, laquelle fille, après l'avoir tuée, l'aurait coupée par quartiers et mise dans une malle, puis jetée dans la rivière Moselle, où l'on aurait pêché ladite malle et trouvé dedans cette pauvre créature en pièces ».

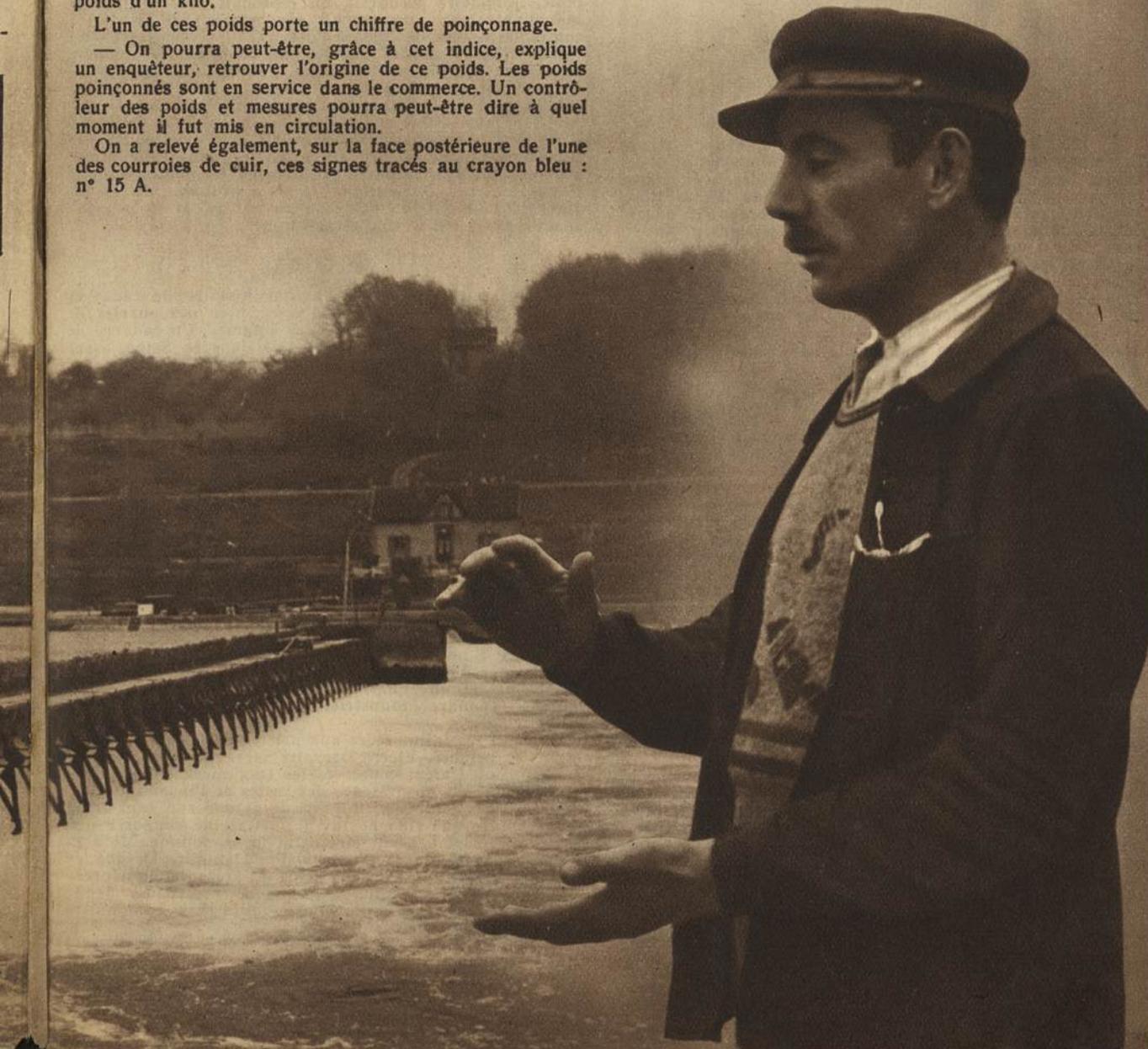
Rien de nouveau dans la cruauté humaine, comme on le voit. Toutefois, jusqu'à la fin du Second Empire, les assassins-dépeceurs n'ajoutèrent pas à leur funèbre besogne ce surcroît d'horreur qu'est l'anéantissement de la tête de la victime et qui, aujourd'hui, dans plus de la moitié des cas, paralyse toute identification du cadavre.

Le lieutenant Charles Dautun, du 4<sup>e</sup> léger, qui assomme et découpe en morceaux son frère et sa tante, abandonne les deux têtes coupées et empaquetées ensemble sur le parapet d'un pont de la Cité, sans oser les précipiter dans le fleuve. La folie du jeu l'avait perdu et il fut guillotiné, le 29 mars 1815, en place de Grève.

Le 2 mars 1833, l'échafaud se releva à Paris pour un autre dépeceur, un certain Regey, sergent de ville, qui avait empoisonné chez lui, puis dépecé, un garçon de recette du nom de Romus, afin de le dépouiller d'une somme de 3.000 francs. Seulement, Regey avait commis l'imprudence de jeter la tête de Romus à la Seine, soigneusement clouée dans une boîte... en bois, qui surnagea et qui fut, le soir même, repêchée par des marins du port des Tuileries.

Le 5 mars 1836, un nouveau dépeceur, du nom de Marin L'Huissier, perdit à son tour la tête sous le couperet du bourreau de Paris, pour avoir, trompé par la nuit, jeté le corps morcelé de la fille Lecomte, son ancienne maîtresse, non dans la Seine, mais dans une barque qui stationnait par hasard sous la berge et où les débris, encore tièdes, de la malheureuse furent aussitôt recueillis par un autre marinier.

Nous pourrions citer encore, à la même époque, de nombreux autres crimes, suivis du dépeçage de la victime... et de l'exécution de l'assassin. Sans doute le fameux criminel duquel nous allons parler — Avinain, le coupeur de têtes — comprit-il que la police avait perfectionné ses moyens d'investigation, et que, laisser intacte auprès de





**Le Dr Quentin, médecin-légiste, procède à l'autopsie du tronc trouvé dans une valise au barrage de Seine-Port. Il ne s'agissait pas, comme on le crut un moment, de Richnowsky, la victime de Sigoyer.**

membres désarticulés, la tête de la victime, était le plus sûr moyen de la voir rapidement identifiée et d'avoir, presque aussitôt, la police sur les talons.

C'est pourquoi, à la fin du mois de juin 1867, des marins retirèrent coup sur coup de la Seine, près du village d'Argenteuil, deux cadavres privés de tête et de membres. Bras et jambes disparus devaient être repêchés, plus tard, dans une serpillière, mais les deux têtes demeurèrent introuvables.

— Travail de boucher ou de chirurgien ? avaient déclaré les médecins légistes, en pratiquant l'autopsie des tristes restes.

Deux inquiétantes disparitions de maquignons ayant été signalées à la Sûreté parisienne, le commissaire Claude fit un naturel rapprochement entre ces mystères et, peu après, Avinain était découvert dans le hangar même où il avait attiré les deux maquignons pour les tuer et dévaliser. Puis il avait dépecé ses victimes. M. Claude lui demanda, après lui avoir arraché de demi-aveux :

— Qu'avez-vous fait des têtes ?  
— Je les ai mangées ! gouailla Avinain.  
— Pour désarticuler des membres avec une telle habileté, vous êtes un ancien boucher, sans doute ?  
— C'est à peu près ça ! J'ai été garçon d'amphithéâtre au bague de Toulon et à la prison centrale de Melun...

Et c'était là un détail parfaitement exact ! Guillotiné place de la Roquette, le 28 octobre 1867, sans avoir expliqué comment il avait détruit les têtes de ses victimes — qu'il avait d'ailleurs tuées à coups de marteau — Avinain est resté célèbre par ce cri lancé sous le couperet :

— Messieurs, n'avez jamais !  
Avinain ne devait pas tarder à faire école. Le 26 janvier 1869, deux jambes humaines étaient retirées d'un puits situé dans la cour d'une maison, 3, rue Princesse. Puis ce fut le tronc qu'on repêcha dans la Seine. La tête demeurant introuvable, ce ne fut qu'en février 1870 que la victime devait être identifiée : un sieur Bodasse, âgé de 72 ans, tué et dépecé par son meilleur ami, le tailleur Beauvoir, indicateur de police, qui se suicida en prison le lendemain de son arrestation.

Beauvoir échappait de peu au bourreau. On devait apprendre qu'il avait, en effet, encore assassiné et dépecé un cultivateur d'Aubervilliers et une domestique, placée rue Saint-Placide, dont on devait retrouver les débris à la Morgue. Quant aux têtes de ses trois victimes, si elles ne purent pas être repêchées, du moins apprit-on que Beauvoir leur avait coulé du plomb fondu dans la boîte osseuse avant d'aller les jeter dans la Seine.



En 1870, Vignat, cultivateur à Pont-Rozé, tue et dépece sa femme. Il enfouit les fragments du corps sous du fumier, mais fait bouillir la tête de la malheureuse dans la pâte destinée aux cochons. Précurseur de Sarret, à Marseille déjà, en 1878, un certain Vitalis, égorge et coupe sa mère en cinq morceaux qu'il va jeter à la mer, au phare flottant du « Bidon ». Mais il conserve la tête du cadavre et la plonge dans une terrine pleine d'acide sulfurique, où les policiers venus arrêter le parricide, ne recueillirent plus qu'une poignée de cheveux décolorés.

Tous ces crimes monstrueux, qui avaient fortement ému l'opinion à l'époque, n'avaient pas été sans frapper le faible cerveau du menuisier Billoir. Au début de novembre 1876, à la suite d'une querelle d'ivrogne, Billoir tua accidentellement sa maîtresse, la fille Marie Le Manoch, d'un coup de pied dans le ventre et se retrouva, en se réveillant, dégrisé, devant un cadavre froid.

Billoir prit peur et décida de se débarrasser du corps de son amie en le coupant en morceaux et en allant en jeter les débris dans la Seine. Mais il se garda bien d'immerger, en même temps, le haut du buste de Marie Le Manoch, qu'il déchiqueta en menus fragments et lança dans la fosse à aisance d'une maison voisine de la sienne, rue des Trois-Frères, à Montmartre.

Le 7 et le 9 novembre, la Seine rendit les membres et le tronc décapité qui furent exposés à la Morgue après avoir été reconstitués comme un puzzle. Pour donner à ce spectacle d'horreur un aspect supportable, une tête de cire fut « montée » sur les épaules mutilées de la dépecée. Et bien que ce visage de cire n'eût rien de semblable avec les traits de Marie Le Manoch, il fut néanmoins reconnu par une commère de la rue des Trois-Frères, à la recherche de la disparue. La fosse de Montmartre livra bientôt son secret, et Billoir, en dépit de ses protestations, fut bel et bien guillotiné le 26 avril 1877.

En 1878, deux étudiants en médecine, arrivant du collège d'Angers, Lebiecz et Barré, découperent avec une telle science anatomique le cadavre d'une vieille crémière qu'ils voulaient dévaliser à loisir, que les enquêteurs orientèrent leurs recherches vers les hôtels d'étudiants en médecine et découvrirent, dans le placard d'une chambre que Lebiecz avait occupée peu auparavant, la tête de la crémière, momifiée au formol ! Il y eut, le 7 septembre 1878, double exécution capitale sur la place de la Roquette.

L'an d'après, 1879, c'est une fois encore un sergent de ville, un certain Prévost, ancien cent-garde de l'Empe-

reur, qui bouleversa Paris en semant à travers les rues les débris de deux cadavres, celui d'une femme et celui d'un homme, le bijoutier Lenoble, qu'il avait attirés chez lui pour les assassiner et les voler. Rencontré une nuit, un panier sous le bras, Prévost fut interpellé plaisamment par un de ses collègues :

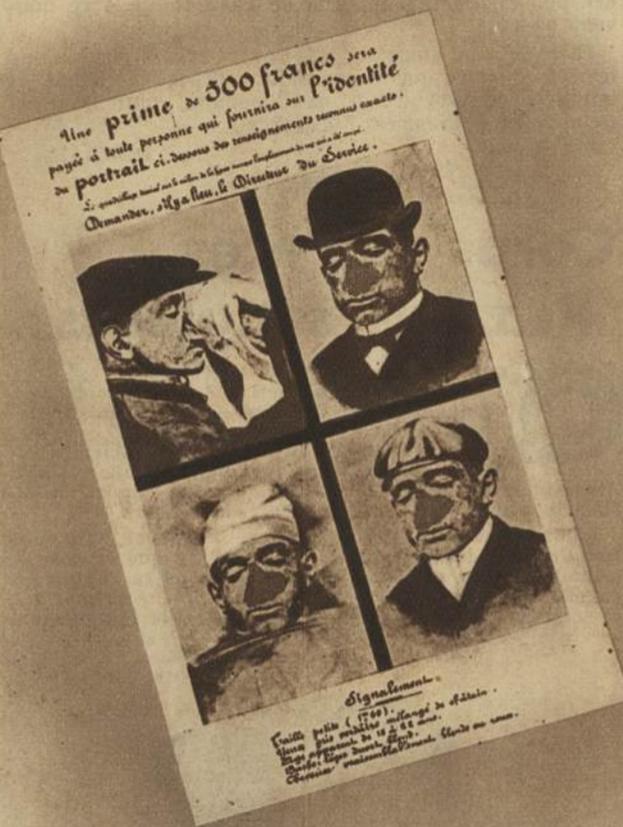
— Qu'est-ce que tu « trimballes » dans ce panier, à cette heure ?

— Je « déménage » un ami ! (sic), répliqua le double dépeceur qui avait, par précaution, incinéré les têtes de ses victimes.

Lui aussi fut guillotiné.  
Dix ans après, un autre bijoutier, le sieur Vétard, de Joigny, était à son tour dépecé et jeté par morceaux dans les eaux de l'Yonne, par une véritable conjuration d'assassins qui, renouvelant l'horrible scène de l'égorgeage de Fualdès, à Rodez, en 1817, étendirent vif, sur une table, le pauvre bijoutier, et lui scièrent la gorge, au-dessus d'un baquet où coulait le sang. Après quoi, la tête tombée dans le sang fut grillée et donnée aux porcs de l'aubergiste, complice de ce carnage.



Le 5 août 1886, un tronc, deux bras et deux jambes de femme furent ramassés dans des urinoirs, avenue de Montrouge et rue d'Alésia. Ces débris étaient nus. Les intestins, les seins et les parties sexuelles de l'inconnue dépecée avaient été arrachés du tronc avec une férocité inouïe. Comme toujours la tête manquait et, en dépit des recherches actives du chef de la Sûreté, Goron, qui stimulait l'émotion du public, le « vampire de Montrouge » demeura introuvable et sa victime, morceaux de chair anonymes — que ne surmonta pas, cette fois, à la Morgue, un visage de cire, ne fut jamais identifiée.



En 1892, le même sanglant casse-tête mit à l'épreuve le successeur de M. Goron, sans être résolu avec plus de succès. Le 31 octobre, le chiffonnier Dufot découvrit, dans les caves d'une maison en construction, de la rue Botzaris, un volumineux paquet de toile, contenant douze débris humains fraîchement coupés et paraissant avoir appartenu à une femme de 25 à 28 ans. Les os sciés avec netteté et les morceaux de chair saupoudrés de sciure, exhalaient une forte odeur de phénol. Ils étaient enveloppés d'un vieux tablier de ménage. D'autres débris devaient être ramassés, le surlendemain, sur les quais de la Seine, près du Châtelet. Mais la tête de l'inconnue ne fut jamais découverte et son nom resta aussi définitivement mystérieux que celui de son dépeceur.

En avril 1899, un nouveau cadavre de femme coupée en morceaux était repêché à Boulogne. La tête et les jambes manquaient. C'est une embarcation du port de Boulogne, avertie qu'une valise de dimensions anormales filait au gré du courant, qui rattrapa l'épave funèbre et la tira sur la berge. Courroies autour de la valise, toile cirée autour des fragments de cadavre, cette découverte présente de très grandes analogies avec le repêchage de la valise tragique de la Citanguette. Aucun reste de visage n'adhérait plus au tronc de l'inconnue de Boulogne, son mystère alla grossir, à l'Institut médico-légal le fichier des « débris humains », car un noyé privé de tête n'a pas droit, au greffe de la Morgue, au grand registre des morts.

Il arrive toutefois que des assassins, surpris au cours du transport dans la nuit de leurs paquets sanglants, abandonnent les débris qu'ils emportaient à la Seine, au hasard des rues. C'est alors la « belle affaire » pour les reporters.

Le 4 décembre 1900, un enfant de dix ans se rendait à son école, rue Sorbier. En passant rue des Plâtrières, qui était alors bordée de masures sordides, le garçonnet se heurta à un paquet soigneusement ficelé, posé contre un mur.

— Il doit y en avoir, des affaires, là-dedans ! s'écria l'enfant.

Un apprenti de quinze ans, qui passait, donna résolument un coup de pied dans le journal qui enveloppait le mystérieux colis. Une couverture de cheval apparut. L'apprenti la développa et un cri d'horreur s'éleva. Le paquet contenait des débris humains tout sanguinolents : une tête d'homme entièrement scalpée de sa chevelure, au crâne encore tout rouge de sang frais. Quant au visage, il était méconnaissable : le nez entier et la lèvre supérieure avaient été coupés ce qui rendait la tête absolument méconnaissable. D'autres paquets qui contenaient

les autres fragments du cadavre furent ramassés sur d'autres points du quartier.

On crut bien, le soir même, avoir arrêté l'assassin. Un homme fut surpris, dans le même quartier, déposant un paquet le long d'un trottoir et ce paquet, aussitôt ouvert par un passant, livra un pied humain tout sanglant : le pied gauche qui manquait au dépecé de la rue des Plâtrières ! Mais on ne tenait pas le scalpeur de chevelures, pas même son complice. C'était un pauvre voleur qui, le matin, avait discrètement caché sous sa blouse et rapporté chez lui, un des fameux colis ficelés, semés sur la chaussée. Quand il en avait découvert le contenu, il n'avait eu que la ressource d'attendre la nuit pour aller le rejeter là où il l'avait ramassé.

Cette tête scalpée et privée de nez déchâna dans le public une curiosité inusitée. Ce fut la ruée vers la salle d'exposition de la Morgue, macabre distraction aujourd'hui définitivement disparue. Il n'est pas un hebdomadaire illustré de l'époque qui n'ait reproduit l'horrible tête scalpée sous toutes ses faces, en l'agrémentant de coiffures variées et de nez factices épousant toutes les formes physiologiques connues. Plusieurs primes de 500 et de 1.000 francs furent offertes à qui permettrait l'identification de l'homme sans nez.

Mais en vain. Des milliers de disparitions furent signalées. Aucune ne se rapportait à l'homme sans nez de la rue des Plâtrières.



F janvier 1904, nouvelle trouvaille macabre à Boulogne-sur-Seine : un tronc de femme, deux jambes, deux bras, pas de tête. C'est le corps désarticulé avec art, dira le médecin légiste, d'une jeune femme de vingt ans environ. Nouvel échec de la police. En 1907 et 1909, la Sûreté de Marseille réussit, par contre, à mettre un nom sur les cadavres de deux femmes coupées en morceaux, jetées à la vase du Vieux Port, dans des malles cadenassées.

A Paris, en 1910, la rue Botzaris fut une seconde fois le théâtre de l'éparpillement des débris d'une jeune femme dépecée. Mais cette fois, la tête de la victime fut ramassée intacte et, en quelques heures on put mettre un nom sur ce pauvre visage : c'était Elisa Vandamme, une petite prostituée qui avait eu le tort d'irriter son souteneur, qui avait le coup de couteau facile et portait un surnom dont la malheureuse aurait bien dû se méfier : on l'appelait Ferdinand-le-Déosseur dans les bars de la Montjol.

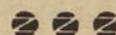
Ce n'est qu'après la grande guerre que la série des cadavres sans tête et des femmes coupées en morceaux accapara à nouveau les têtes de colonnes des grands journaux. Le 8 avril 1920, un peintre qui pêchait sur le quai Georges-Clemenceau, à Bougival, accrocha sa ligne à un paquet qu'il put tirer jusqu'à la berge.

Le pêcheur libéra les courroies. Un spectacle lugubre l'attendait. Il retira du sac un cadavre affreusement mutilé. La tête manquait, le cou ayant été tranché au niveau de la septième vertèbre. Les jambes avaient été sciées et les mains, de longues mains fines, aux ongles soignés, étaient attachées derrière le dos avec une cordelette.

Après bien des fausses pistes, la tête du dépecé n'ayant pu être retrouvée, le dossier fut classé par le parquet de Versailles.

L'an d'après, le 28 août 1921, un autre pêcheur à la ligne remonta de la Seine, à Neuilly, un autre sac ficelé. Le coup de croc qui hissa à quai le colis suspect provoqua le dégagement d'une odeur infecte : c'était le tronc décomposé d'un cadavre qui avait eu la tête, les jambes et les bras coupés à la scie. Un peu plus tard, alors que la police judiciaire accourait, on repêchait bras et jambes manquants dans un second sac voguant à la dérive contre les berges de l'île de Puteaux.

L'autopsie démontra que les macabres débris appartenaient bien à un seul cadavre, celui d'une très jeune femme. Mais, une fois encore, l'absence de la tête de l'inconnue paralysait l'identification. Les déclarations de disparitions n'en affluèrent pas moins au quai des Orfèvres. C'est ainsi qu'on parvint à acquiescer la conviction que la dépecée ne pouvait être autre qu'une couturière Marie Berrier, qui avait subitement disparu de l'hôtel où elle demeurait, rue Durantin, à la date probable du crime. Mais il fut impossible de découvrir par qui et où la jeune femme avait été attirée et assommée.



Depuis cette double et tragique histoire de cadavres sans tête identifiés l'un par l'autre, bien des puzzles de chair sont demeurés d'insolubles énigmes. Un cadavre de femme coupé en morceaux et jeté dans la Seine, assez loin de Paris, a cependant pu être identifié, uniquement en raison du trouble que manifesta l'assassin en présence de ces débris humains, sans forme et sans visage, qu'il ne voulait pas reconnaître. C'est l'affaire Dervaux.

Le 14 octobre 1923, un jardinier de Bois-le-Roi, allant en barque sur la Seine, découvrait un paquet de forte toile grise lié avec une grosse corde et lesté d'une lourde pièce d'acier. A l'intérieur, il découvrit avec effroi un buste de femme sans tête. La première enquête amena comme toujours des vérifications inutiles.

Mais à Paris, une femme, Mlle Veysière, pressait vivement son beau-frère, l'industriel Pierre Dervaux, de s'inquiéter des troublantes coïncidences que présentaient les macabres débris de Bois-le-Roi avec le signalement qu'on pouvait donner de Mme Dervaux, brusquement disparue du domicile conjugal, 42, rue Mathis, en des circonstances bien propres à émouvoir une sœur.

— Il y a un mois, Germaine a eu avec moi une discussion terrible, et elle s'est enfuie en emportant tous ses bijoux et une quarantaine de mille francs ! ne cessait de répondre l'industriel aux questions inquiètes de sa belle-sœur.

Enfin, il lui fallut céder aux prières de la jeune femme et, le 21 octobre, Pierre Dervaux se rendit avec celle-ci, à Melun, où étaient conservés les tragiques débris retirés de la Seine. Mis en présence des restes de l'inconnue, Dervaux fit des efforts visibles pour garder son sang-froid et prétendre que rien ne lui permettait de supposer que ce tronc démembré pût être celui de sa femme. Mais sa déclaration terminée, l'industriel s'évanouit. Devant ce trouble surprenant, le juge décida de présenter la dépecée à Mlle Veysière, jusque-là tenue à l'écart. La jeune femme, à certains détails anatomiques, cru reconnaître la poitrine de sa sœur :

— Non... Ce n'est pas ma femme ! Vous vous trompez ! cria Dervaux.



Ce jour-là, Mlle Veysière n'osa pas insister ; mais elle revint avec sa mère à Melun et, cette fois, la reconnaissance fut formelle de la part des deux femmes. Les enquêteurs, dès le lendemain, amenaient Dervaux dans les bureaux de la brigade mobile et l'interrogatoire serré, implacable, commença :

— Eh bien, oui ! s'écria l'industriel, la dépecée de Melun est bien ma femme. Voici un mois, Germaine m'annonça qu'elle allait être mère et que ce n'était point de mes œuvres. Cette nouvelle me mit hors de moi. Fou de jalousie et de colère, je l'ai saisie à la gorge et j'ai serré, serré. Bientôt ma pauvre femme me tombait des bras à l'état de cadavre. Que pouvais-je faire ? Pour cacher mon crime, j'ai voulu anéantir se corps compromettant. Je l'ai découpé sur la table de la cuisine avec une scie à métaux et un rasoir. J'ai fait trois paquets que j'ai chargés sur une camionnette. Dans la nuit, j'ai été précipiter le tout dans la Seine du haut du pont de Chartrette. Le paquet contenant la tête était lesté avec des instruments qui m'avaient servi au dépeçage, de façon qu'il ne remonte jamais. J'ai tout dit...

Mais le procès démontra que le drame n'était pas simplement le geste d'un mari qui apprend l'infidélité de sa femme et qui l'a tuée, mais un assassinat prémédité. Condamné à mort, Pierre Dervaux fut exécuté, le 6 janvier 1925.



Depuis l'affaire de Bois-le-Roi bien d'autres cadavres décapités, d'autres femmes coupées en morceaux ont été repêchés dans la Seine et dans la Marne, aux portes de Paris. Ces mystères sont trop récents pour être déjà oubliés. Il suffira d'en rappeler les dates.

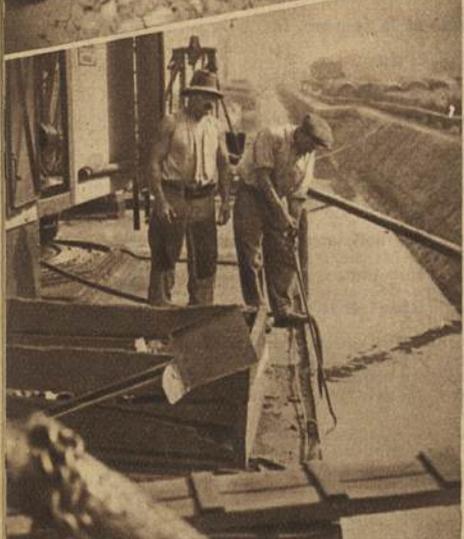
C'est en septembre 1929, la découverte à Saint-Maur, dans la Marne, du cadavre dépecé d'une femme qui fut, après de longues recherches identifiées pour être celui d'une habitée de Montmartre, la rêveuse Loulou Barmême, disparue le 20 avril 1929. On soupçonna, on arrêta même son protecteur : l'Arabe Smodja, dit Charlot l'Algérien, qui put se disculper.

En 1930, c'est sur un quai de la Seine, à Clichy-Levallois qu'un débardeur, M. Bourdois, remonta une toile flottant au gré du courant qui contenait des restes humains : des débris d'une tête de femme, deux bras et des pieds. Cette fois, c'était le tronc de la dépecée qui faisait défaut. L'identité de la malheureuse n'en fut pas plus facilement établie.

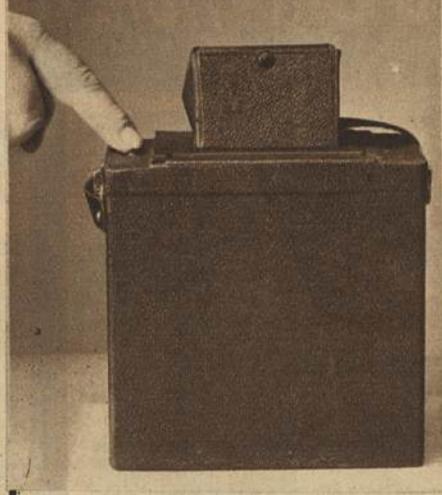
En 1931, un tronc humain enfermé dans une valise, fut repêché de la Seine, à Alfortville. L'autre semaine c'était l'homme sans tête de la Citanguette. Et combien les eaux boueuses de la Seine recèlent-elles encore d'hommes sans tête, de femmes dépecées que le passage d'un remorqueur aux hélices puissantes dégageront un jour de la vase où leur linceul de toile, lesté de plomb, les retient prisonniers...

Emmanuel CAR.

**C'est toujours la même méthode : cadavre dépecé pour rendre plus difficile l'identification, serré dans une malle, jeté à l'eau. Telles furent les affaires de Boulogne (ci-dessus), et, (ci-dessous) les affaires Loulou Bataille, Dervaux, de la dépecée de Clichy, de l'homme au nez coupé...**



# L'OFODAC du DÉTECTIVE ASHELBE



est un appareil auto-photographique destiné à la reproduction d'empreintes digitales, cachets, timbres-poste, signatures, etc.

L'OFODAC N° 1 pèse 1 kilo environ, utilise les plaques, les films ou les films-packs du format 6 1/2 X 9 et porte en lui-même sa source lumineuse et 2 ampoules à haut rendement.

Pour photographier une empreinte révélée ou un document il suffit d'appliquer l'appareil sur le point utile et d'appuyer sur un bouton.

L'Ofodac se fait en formats 6 1/2 X 9, 9 X 12 et 13 X 18.



Reproduction réduite d'une photo d'empreinte du format 6 1/2 X 9, prise avec l'OFODAC n° 1.

Opinion du

## Docteur LOCARD

dans la

Revue Internationale de Criminalistique

L'appareil Ashelbe peut être confié à n'importe qui, ignorant tout de la technique photographique, puisqu'il n'y a ni à mettre au point, ni à régler l'éclairage. On voit sa commodité pour les inspecteurs, pour les gendarmes.

Les essais, faits au Laboratoire de Police Technique de Lyon, montrent le maniement extrêmement pratique de cet instrument qui simplifie de la façon la plus ingénieuse les opérations sur le terrain.

Notice gratuite sur demande adressée à : M. ASHELBE, 28, avenue Hoche, PARIS (8<sup>e</sup>)

## RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans purgatifs, sans calomel — Et vous bondirez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11,75.

## FORCE VIRILE

RETROUVEZ LA JEUNESSE SEXUELLE

C'est maintenant possible grâce à la récente découverte des fonctions des GLANDES ENDOCRINES, des relations étroites de leurs sécrétions et de l'interaction des HORMONES les unes sur les autres, sur la SANTE et l'EQUILIBRE VITAL.

Les symptômes de vieillissement précoce, impuissance, neurasthénie, fatigue cérébrale, perte de mémoire, lassitude générale, etc., sont supprimés grâce à l'absorption, en dragées, d'hormones prélevées sur des animaux jeunes.

Les derniers travaux scientifiques ont montré que ces hormones équivalent à un apport de sérum humain jeune.

Documentez-vous et demandez la notice médicale sur les fonctions glandulaires, à l'INSTITUT d'ENDOCRINOTHERAPIE, 40, rue d'Alsace-Lorraine, Malakoff (Seine), ainsi que l'envoi discret d'un échantillon de dragées.

## MONSIEUR !

C'est vous le coupable si MADAME EST FRIGIDE



Comment Assurer l'Harmonie Sexuelle

Etant donné les résultats vraiment extraordinaires qu'obtiennent les hommes avec le nouveau SUPER-ORMOSAN-A (Double Force), vous tiendrez certainement à essayer ce "Véritable Elixir de Jeunesse — de Puissance Vitale". Même dans les cas les plus difficiles, les plus réfractaires, les plus désespérés, son action est rapide, sûre et certaine — quel que soit votre âge. Demandez le SUPER-ORMOSAN-A (Double Force) chez votre pharmacien, dès aujourd'hui. Quoiqu'on dise, il n'y a rien de comparable. Le succès est garanti dès la première boîte ou son prix vous sera remboursé. Une brochure avec de nombreux secrets nouveaux, troublants, surprenants, sur l'harmonie sexuelle, la réjuvenation intégrale et un complet développement physique, vous sera envoyée gratuitement et discrètement sur simple demande. Adresse : Pharmacie Vauris, 72, Avenue Kléber. Service (71 D), Paris.

"SUPER-ORMOSAN-A", pour hommes, ainsi que "ORMOSAN-B", puissant régénérateur des femmes, s'obtiennent dans toutes pharmacies.

## JOLIS SEINS EN 10 JOURS

Si vos seins ne sont pas assez développés ; s'ils sont trop bas et mous ; s'ils sont gros et lourds, écrivez, en citant ce journal, à Mlle Mary BILLIMIN, 19, rue de l'Annonciation, Paris (16<sup>e</sup>), qui vous enverra gratuitement sa recette secrète, facile à suivre et sans danger. Résultat garanti.

## POURQUOI VOUS PRIVER D'EAU CHAUDE



Alors qu'il vous est si facile de l'avoir instantanément grâce à CHOFLO.

Pour cela, aucune installation.

Vous branchez l'appareil à une prise de courant et adaptez son tuyau d'arrivée d'eau à votre robinet ; c'est tout !

CHOFLO BREVETÉ (modèle T) ne coûte que 187 fr. (mandat chèque-postal 2188-03) ou 192 fr. contre remboursement, port en sus. 116 bis, Champs-Élysées, Paris.

# 3.000.000 de francs

Le Célèbre Professeur AOUR, dont la réputation est devenue mondiale, a décidé de distribuer GRATUITEMENT, à titre purement humanitaire et aux mille premières personnes qui en feront la demande :

1° La Mystérieuse FLEUR IRRADIANTE, préparée d'après votre nativité, dont la possession apporte la victoire ;

2° L'Horoscope (véritable étude de vie) qui révélera, entre autres choses, les moyens pour chacun de gagner à la LOTERIE, en indiquant le jour, la tranche et les nombres favorables ;

3° Un billet de Loterie absolument gratuit, à toutes les demandes qui lui paraîtront réunir les qualités requises pour gagner au tirage de la prochaine tranche, comptant uniquement sur la reconnaissance des favorisés.

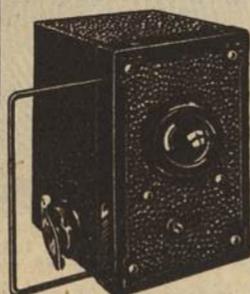
Des attestations par milliers et des félicitations des gagnants de la LOTERIE NATIONALE sont à votre disposition.

Vous pouvez faire un essai de 20 jours sans aucun engagement de votre part.

Faites lui confiance et découpez la présente annonce en l'envoyant avec l'indication de votre date de naissance (heure et lieu si possible)

N'ENVOYEZ NI ARGENT, NI TIMBRES

Professeur T. AOUR, 59, rue Victor-Hugo - LYON (Rhône)



Vous allez chaque semaine en Week-End ?  
Vous irez en vacances ?

## GRATIS

AUX LECTEURS DE CE JOURNAL

Pour faire connaître davantage nos articles nous avons décidé de distribuer en France, selon nos conditions, 1.000 APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES absolument gratuits, dont deux cents sont réservés aux lecteurs de ce journal qui nous en feront les premiers, la demande. Pour bénéficier de cette offre de propagande, écrivez-nous tout de suite votre adresse exacte en joignant Frs : 3,25 en timbres-poste, si vous le voulez ; ceux-ci vous seront remboursés si votre demande nous parvient trop tard. "Les demandes ne sont reçues que par lettre"

Etablissements "VALORA", rayon 98. 12, rue du Sergent-Magninot - PARIS (16°)

## LA REPOUSSE DES CHEVEUX EST-ELLE POSSIBLE ?

Vous avez déjà essayé divers traitements et vous vous étonnez de n'obtenir aucun résultat.

En étudiant la véritable cause de la chute et de la déperdition des cheveux, un célèbre praticien de Paris a solutionné le problème.

La chute des cheveux est due surtout à des causes générales de nature arthritique et à des insuffisances de glandes internes, spécialement la préhypophyse, la thyroïde, la surrénale et le foie. La médication interne, spécifique et inoffensive, est représentée par les cachets capillaires du docteur J.-P. Clary. Elle empêche la chute, favorise la repousse des cheveux et elle est heureusement complétée par l'application journalière sur le cuir chevelu de la Sève capillaire du docteur J.-P. Clary.

Dans les cas de chute légère prise à ses débuts, l'arrêt se produit en quelques jours par l'emploi seul de la Sève capillaire du docteur J.-P. Clary.

Arrêter la chute des cheveux c'est prévenir la calvitie. Mais le plus difficile à vaincre en la circonstance, ce n'est pas le mal, mais le scepticisme si naturel des intéressés après tant d'essais infructueux.

Brochure gratuite sur simple demande. Cachets capillaires du docteur J.-P. Clary : 22 francs.

Sève capillaire du docteur J.-P. Clary : 22 francs.

Brillantine du docteur J.-P. Clary (à base de stéroïdes et de vitamines E) : 12 francs.

Laboratoires du docteur J.-P. Clary, 72, avenue Kleber, Paris.

Pour la Publicité dans

DÉTECTIVE

s'adresser à

Mme H. DELLONG

1, rue Lord-Byron, 1

Tél. : Balzac 12-00

Mme MAX Voyante, diplôme International. Tarots. Lignes mains. Guide, renseigne, ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9° (M° Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)



Vous ne serez plus

## CHAUVES avec Capillogène

53, Bd Haussmann, PARIS (9°)

Tél. : Opéra 40-34

Guérison rapide

de la Calvitie



## ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8°)

CAR. 19-45

## VOTRE POITRINE



trop petite, descendue ou trop grosse, sera en quelques jours, ronde, ferme et bien en place, quel que soit votre âge ou votre cas. Écrivez-moi en toute confiance comme à une amie, je vous enverrai gratuitement la recette merveilleuse, d'usage externe et sans aucun danger pour la santé, que vous emploierez en secret. Méthode actuellement employée par la plupart des vedettes du théâtre et du cinéma et recommandée par les spécialistes esthéticiens. Discrétion absolue. Mme EVA (laboratoire D 2) 12, rue des Archives, Paris.

Quelques attestations :

...grâce à vous, j'ai retrouvé la fermeté de mes seins abimés par la maternité. Merci. (Mme L. à Clermont-Ferrand).

N'ayant jamais eu de poitrine, j'essayai votre merveilleuse recette externe et en peu de temps j'obtins un buste de grosseur normale et très ferme. Toute ma reconnaissance. (Mlle D. à Paris).

Mes seins trop gros et lourds sont devenus petits et fermes grâce à votre produit. Ma gratitude émue. (Mme C. à Evreux).

...je regrette de ne pas avoir commencé plus tôt. (Mme L. à Thiéblemont).

"succès garanti"

**100% FORCES SEXUELLES**  
PROCÉDÉ NOUVEAU  
SANS DROGUES, NI PILULES  
EFFICACITÉ MERVEILLEUSE  
VIRILITÉ 100%  
BROCHURE GRATUITE ENVOI DISCRET  
G. EROFIL, 39, rue Bague, Paris-15°

**ACCORDÉONISTES**  
DEMANDEZ LE CATALOGUE 30  
FABRIQUE FRANÇAISE  
DEDENIS, BRIE (Corrèze)

**MALADIES URINAIRES et des FEMMES**  
Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.  
Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.  
Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.  
INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17°

**COUSIN DÉTECTIVE**  
Toutes missions - RECHERCHES - ENQUÊTES - SURVEILLANCES (Nor. 45-97)  
142, rue La Fayette - Paris - 10°. M° Gares Nord et Est

**RIDES**, patte d'oie, coin du nez, de la bouche, du front, etc. 1 poche des yeux, paupières fripées, points noirs, bajoues, cou flétri, atténués en 8 j. Disparus en 1 mois. Méth. nouv. sensationnelle. Facile chez soi, en secret. Écrivez-moi pour envoi gratuit Sœur MAS, 38, r. de la Glacière, Paris

# L'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit :

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur M.A. GRARD de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre immédiatement.

Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

Système Nerveux et de

l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les

Maladie des Voies Digestives et du

Système Musculaire et Locomoteur.

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder, mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instamment tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

**C'EST GRATUIT :** Écrivez à M<sup>r</sup> le Docteur M.A. GRARD, Institut Médical Moderne, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'Étranger lettres 1,75, cartes 1 fr

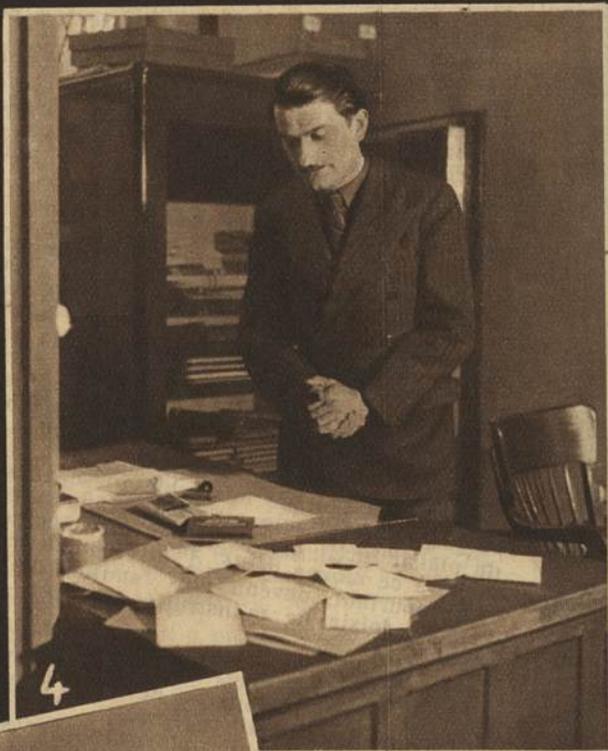
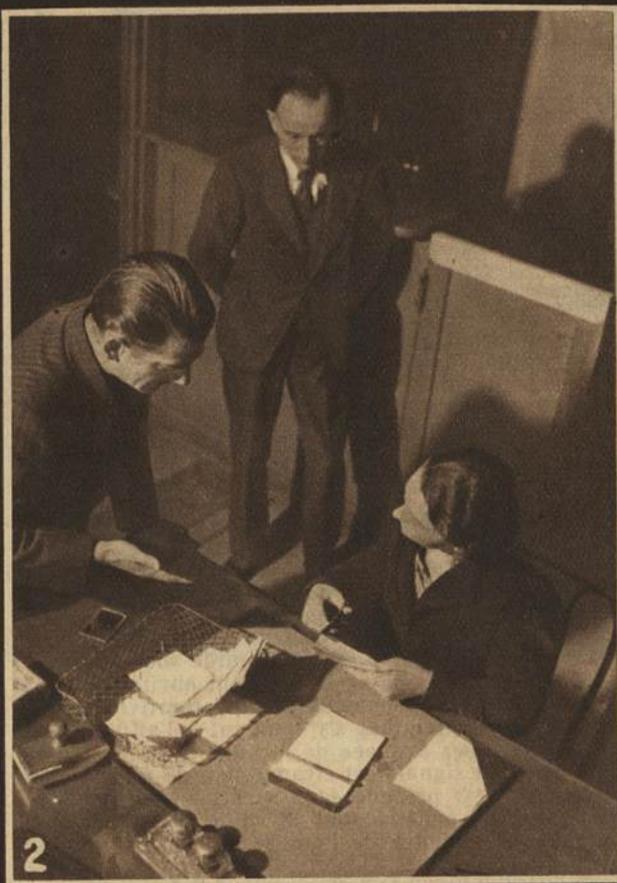
# “VOULEZ-VOUS JOUER AU DÉTECTIVE”

## LE VOL DANS LA BANQUE

1. — Le caissier :  
C'est très embêtant,  
vous savez que nous  
fermons le samedi  
à midi. Enfin, appor-  
tez-moi les 800.000  
francs dans l'enve-  
loppe de votre  
agence, je la dépo-  
serai dans mon  
coffre.



2. — Le caissier :  
Lorsque vous au-  
rez fini d'ouvrir le  
courrier, mademoi-  
selle Marguerite,  
vous pourrez par-  
tir, car je dois at-  
tendre le dépôt tar-  
dif d'une succursale.

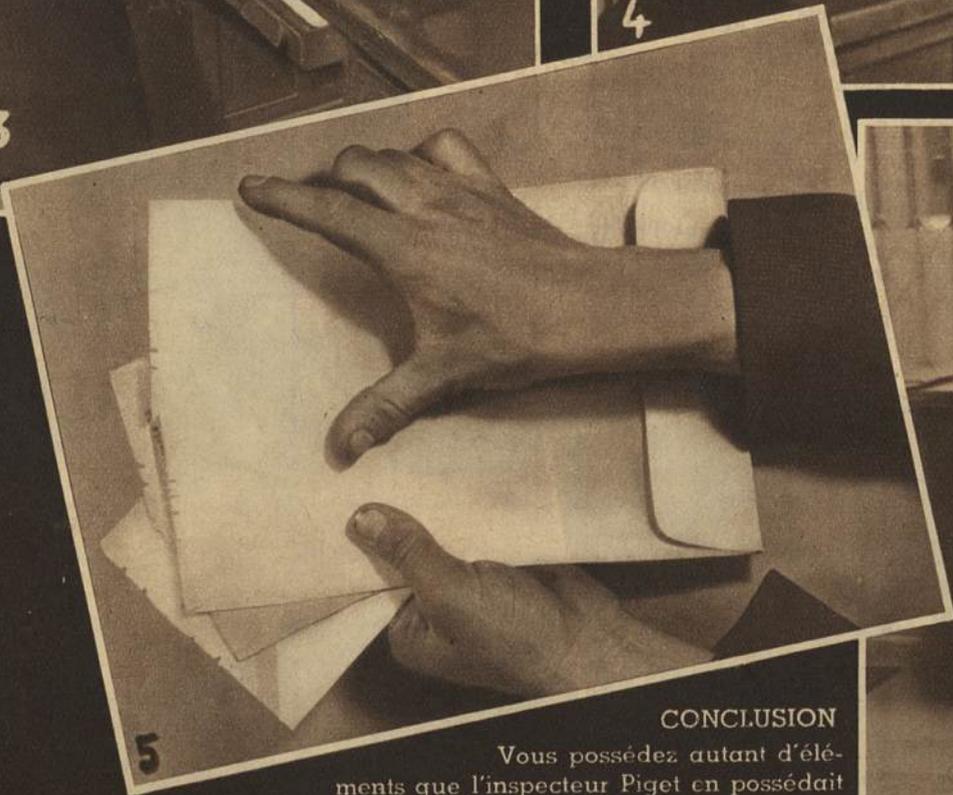


3. — Alexandre, garçon de bureau, à Marguerite, qui a la confiance de tous : — Vous avez bien rangé tous vos objets de bureau, car aujourd'hui c'est le jour des nettoyeurs ? — Soyez tranquille, le tout est dans mon tiroir, et je le ferme à clé.

4. — Revenant de déjeuner, le caissier constate avec stupeur que tous les plis déposés par lui dans le coffre à 13 h. 15, dont celui contenant les 800.000 francs, ont été ouverts. Et la somme a été dérobée !

5. — L'inspecteur Piget a été désigné pour suivre l'enquête. Son premier soin est d'examiner les enveloppes. Et il va poser quelques questions au caissier :

6. — Au cours de votre communication téléphonique de ce matin, le nom de l'agence dont l'enveloppe contenait 800.000 francs a-t-il été prononcé ? — Non, monsieur l'inspecteur. Ces réponses provoquent une vérification qui amène l'arrestation de l'auteur du vol.



### CONCLUSION

Vous possédez autant d'éléments que l'inspecteur Piget en possédait lui-même. Examinez avec soin les photos, lisez attentivement les textes, vous comprendrez le mécanisme de la soustraction, et vous partagerez la conviction qu'on a bien arrêté le véritable auteur du vol.

*Production DÉTECTIVE. Reproduction interdite.*



## Sous les ponts de Paris lorsque descend la nuit...

(Air connu)

**C'**EST vrai que notre boulot est plus vite expédié. Seulement, faut tenir le coup, pas vrai ? A la belle saison, ça va encore, mais quand il pleut, ou qu'il fait froid, alors, adieu les clients...

Il ne pleuvait pas, mais il ne faisait pas très chaud, cette nuit-là, sur les berges de la Seine.

Une petite bise glacée soulevait, à ras du sol, de brusques tourbillons de poussière et rabattait, par endroits, de fétides odeurs de latrines.

Dans l'eau sombre du fleuve, les reflets tremblants des lumières s'enchevêtraient le long des rives. Tout autour de nous, la perspective luisante des quais déserts ajoutait comme une secrète et lourde angoisse à la morne désolation du décor.

Je m'entretenais, ce soir-là, avec l'une d'elles, de la curieuse existence de ces guetteuses de nuit qui recherchent les coins d'ombre pour attirer les passants et satisfaire, sur place, leurs désirs.

Le hasard n'avait point seul guidé mes pas. Je savais que cette arche de pont abritait, chaque soir, de nombreux amateurs, et qu'attentives à leurs caprices, deux femmes s'y tenaient à l'affût jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

On m'avait signalé cet étrange lieu de plaisir clandestin, et c'est presque sans surprise que j'aperçus, dès que j'eus pénétré sous la voûte suintante, deux femmes se détacher de l'ombre et venir à ma rencontre.

Ce n'étaient point d'affreuses mégères, comme on en rencontrait au'refois, assises sur un escabeau, sur le seuil des masures de la Monjol, et comme on en rencontre encore parfois, dans les tapis-francs de la Quincampe et du vieux Sébasto.

Ces deux guetteuses de nuit auraient pu aussi bien arpenter quelque trottoir éclairé de lumières, que cette berge obscure, poisseuse et malodorante.

L'une, assez trapue, et perchée sur de hauts talons pointus, avait un visage de pierrot blafard; sous la courte frange de mèches brunes qui barrait son front; l'autre, plus mince, plus maigre, et plus grossièrement maquillée, faisait songer à un grand oiseau fardé.

L'ami qui m'avait initié m'avait, en même temps, confié les noms de ces dames : la première répondait au doux nom de La Panthère; l'autre, plus prosaïquement, se nommait, à cause d'une légère claudication, Margot-la-Boiteuse.



C'est La Panthère qui m'aborda sans façons et qui, dans les termes les moins déguisés, m'offrit ce qu'elle offre, chaque soir, à ceux qui viennent rôder dans ces parages.

Je feignis la surprise, et pour donner plus de vraisemblance à mon étonnement, je désignai, d'un mouvement de tête, les ombres équivoques qui se profilaient, à peu de distance, entre les arbres.

— Laisse donc, fit La Panthère, c'est des voyeurs. Ils viennent là, chaque soir, pour se rincer l'œil à bon compte. Y en a qu'on tolère, et d'autres qui nous paient pour nous voir à l'ouvrage. Dame ! c'est moins cher qu'au music-hall, et c'est du vécu, pas vrai ?

— Et les agents, insinuai-je, sournoisement, car j'avais aperçu, précisément, tout en haut de l'esca-

(1) Voir *Détective* n° 494.

lier, au-dessus du parapet, les silhouettes immobiles de deux gardiens qui semblaient épier, sous l'arche du pont, le manège des deux femmes.

La Panthère ne parut guère intimidée par la présence des deux représentants de l'ordre.

— T'en fais donc pas, m'expliqua-t-elle. Les flics en képi nous connaissent et nous laissent travailler en paix, pourvu qu'on soye correctes et qu'il n'y ait pas de pétard.

Puis elle me désigna, près d'un tas de pierres, une petite baraque grise, collée contre un arbre.

Cette baraque se dressait là, entre le mur et la berge, comme un discret paravent, et dans l'étroit passage qu'elle laissait apparaître derrière elle, un couple à la rigueur pouvait se tenir debout, sans trop de peine.

— Tu vois, poursuivit La Panthère, voilà mon salon pour les clients sérieux, pour les habitués. Les autres, ceux qui sont pressés, et qu'on ne revoit jamais, n'en demandent pas tant...

Je tendis un paquet de cigarettes. La Panthère et Margot, qui commençaient à comprendre à quel genre d'amateur désintéressé elles avaient affaire, acceptèrent d'en « griller » une, en attendant la pratique.

Il y avait, en vérité, peu de clients, ce soir-là. La fraîcheur de la nuit s'accroissait... Un souffle froid, humide, passait en sifflant sous l'arche du pont. On entendait contre les pierres, claquer l'eau noire du fleuve endormi. Les ombres que j'avais aperçues collées contre les arbres, se dispersèrent et fondirent, dans la nuit, comme des fantômes.

Lorsque nous remontâmes vers les lumières de la Concorde, les deux agents que j'avais aperçus, peu avant, penchés sur le parapet, avaient eux aussi disparu.

J'incitai La Panthère et sa compagne à se reconforter d'une boisson chaude. Elles burent, à petites lampées, comme deux chattes gourmandes, leur verre de rhum fumant. Mais, méfiantes et soupçonneuses, elles demeurèrent silencieuses.

Je n'en sus guère plus, ce soir-là, sur la vie secrète des berges de la Seine. Aussi, ce ne fut pas là ma seule rencontre avec les guetteuses des ponts de Paris.



Je n'avais pas compris tout d'abord ce qui, pour ces femmes, donnait un prix appréciable à leur affût sans confort, et plein de risques, sur ces quais toujours humides et souvent glacés, dans le décor de misère et de sombre détresse qu'offre, la nuit, sous la blême clarté des réverbères, la berge d'un fleuve.

Je croyais que ceux qu'attirait sous les ponts la présence de femmes complaisantes, ne pouvaient être, pour la plupart, que des pauvres gens auxquels des joies plus coûteuses sont interdites.

J'avais vu tant de misérables descendre vers les berges, et rôder autour de ces étranges rendez-vous du plaisir furtif, que je ne pouvais imaginer qu'il se mêlât à ce morne défilé, d'autres amateurs.

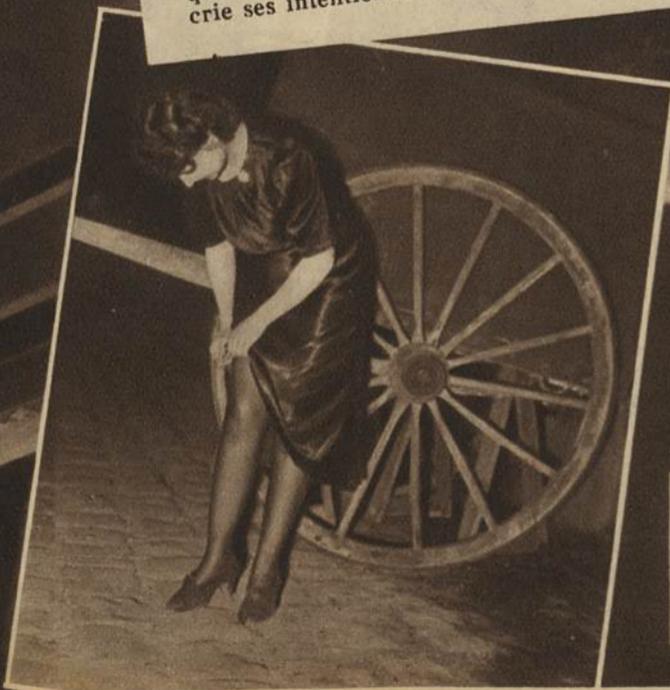
Et pourtant, devenu plus familier de ces lieux, j'eus le loisir de m'instruire sur leur pernicieux attrait.

Qui n'ai-je pas vu suivre, le soir venu, le chemin des berges ? Et de quels troublants souvenirs La Panthère et Margot-la-Boiteuse, devenues plus confiantes, ne m'ont-elles pas fait le récit !

Voyez cet innocent promeneur, avec son lorgnon de bureaucrate et sa moustache teinte. Il a l'air d'errer sans but. Il foule, d'un pas flâneur et circospect, le gravier des Champs-Élysées. Il s'arrête, vient, s'intéresse à toute chose, et soudain, s'enfonce vers les bosquets, comme poussé par une force irrésistible.

Le voici, gagnant les quais et longeant les parapets. En vain s'efforce-t-il, maintenant, de déguiser la précipitation de sa démarche, de dissimuler la passion qui l'habite, mais sa hâte à descendre vers les berges crie ses intentions.

# GUETT



# DE N

# TEUSES

Pourtant, c'est un timide, et son désir n'a d'autre dessein que d'entrevoir, dans la pénombre, un peu de nudité. Il se tient là, immobile et fasciné. Il n'ose encore approcher.

De quelles luxurieuses images n'enflamme-t-il pas son trouble ? Oublie-t-il, à cet instant, cette écœurante odeur qui suinte de partout, et l'ignominie d'un tel tableau, ou bien est-ce au contraire, cet arrière goût d'abjection qui lui fait chérir de tels simulacres et de telles habitudes ?

La Panthère, qu'une longue pratique des perversités humaines, a rendu peu encline à l'étonnement, m'explique :

— C'est fou, ce qu'on rencontre ici comme genre de maniaques. Plus ils ont l'air correct, et plus ils sont vicieux. Dans le temps, y avait, non loin d'ici, quai de Tokio, une copine qu'avait trouvé un truc pour attirer ces clients-là : elle s'était affublée d'une blouse d'infirmière, sous laquelle elle était entièrement nue. Elle entr'ouvrait sa blouse pour « opérer » les amateurs. Du vrai billard, qu'elle disait. Mais moi, je trouve que c'est gâcher le métier. Se foutre à poil, dans ces sacrés courants d'air, c'est tout de même trop s'exposer.

Margot hochait la tête, respectueuse des sentences de sa compagne.

Je songeais à cet instant à d'autres guetteuses de nuit qui, l'été, par les beaux soirs, se tiennent sous les feuillages du Bois de Boulogne ou de Vincennes et qui, nymphes effrontées aux louches promesses, entr'ouvrent, à votre approche, leur trop pudique manteau.

A ce spectacle, peu d'amateurs conservent leur sang-froid, et n'opposent qu'avec mollesse une dernière résistance au légitime désordre de leur raison.

Cette manière de solliciter les passants est plus rare sur les berges de la Seine, mais il arrive que les femmes aient recours à d'autres subterfuges.



Je n'invente rien... J'ai vu, au nom d'un client qui se tenait à l'écart, pâle et immobile dans le long pardessus beige qui l'enveloppait jusqu'aux pieds, j'ai vu, dis-je, La Panthère solliciter les amateurs.

— Qu'est-ce que tu risques, disait-elle, monsieur a payé d'avance, et elle désignait l'énigmatique personnage, qui loin de rougir de confusion, demeurait impassible, attendant le plaisir escompté.

Plus tard, elle m'expliqua :

— C'est un étranger. Il a un drôle d'accent, mais il est généreux. Il est plutôt pour les hommes, mais comme il n'a pas le courage de les aborder lui-même, il me charge de cette besogne. De ce côté-là, c'est pas la concurrence qui manque...

Je m'en étais aperçu en poursuivant un soir ma promenade. C'est à peu près à la hauteur du Pont-Neuf que l'on commence à faire de bizarres rencontres.

De jeunes débauchés se promènent là d'un air faussement désinvolte, se croisent avec une insistance pleine de connivence, se lancent des regards plus ou moins appuyés, se retournent, reviennent sur leurs pas, entremêlent de curieuses trajectoires. Et soudain, il y en a deux ou trois qui disparaissent dans les poches les plus noires de l'ombre, derrière un arbre ou un tas de sable, un amoncellement de briques ou de planches.

De telles visions ne faisaient qu'aggraver l'impression de malaise grandissant qui m'étreignait, chaque fois que je descendais vers ces affreux bas-fonds de la misère et du vice.



Je croyais pourtant avoir touché l'arrière fond de détresse et de désenchantement que traîne avec lui le spectacle soudain révélé de nos pires faiblesses, lorsqu'un soir, La Panthère, en veine de confidences, me fit ce bouleversant récit :

— Tu as entrevu, me dit-elle, en substance, ce que peuvent révéler au passant les nuits des berges, mais tu n'en as pas surpris tous les secrets.



« Nous autres qui exerçons ce métier, nous le faisons sans honte et sans orgueil. Nous dispensons des joies éphémères et l'argent que nous gagnons ainsi vaut bien la peine que nous nous donnons.

« L'ombre où nous nous tenons est notre meilleure amie. C'est elle qui aide certains hommes à vaincre leur répugnance et à doser leurs caprices. L'amour en plein air a ses exigences et ses fantaisies. Ceux qui ont recours à nous ont sans doute de bonnes raisons de préférer un vertige passager à de plus durables débauches.

« Mais sais-tu qu'il existe des femmes qui ne répugnent pas à descendre sur les berges pour se confondre avec nous et s'offrir la fantaisie de vivre une heure de notre vie ?

« Si la légende laisse entendre que bien souvent, sous les traits d'une pauvre hélant les passants des berges, se cache une héroïne déguisée, il ne faut pas voir là qu'une légende. Du moins ai-je connu une femme du monde qu'avait tenté l'aventure de s'offrir, un soir, sous les ponts.

« Elle nous avait fait part de son extravagant désir. Nous la laissâmes se mêler à nous, car elle avait bien payé notre complaisance. Elle revint, plusieurs soirs, chaque fois animée d'une plus sombre frénésie. Et nous, les professionnelles, nous les guetteuses de nuit, nous regardions, comme on regarde un abîme, celle qui se prodiguait à nos côtés, et qui nous offrait l'effarant spectacle de trouver du plaisir là où nous ne trouvons que peine et misère. »

Ce que j'essaye de traduire en noble langage, La Panthère l'exprimait naturellement avec plus de simplicité. Elle lança pour finir, sa cigarette dans l'eau clapotante, et murmura, en guise de conclusion :

— Y en a tout de même qui sont de vraies peaux de vaches.

Une question, cependant, me brûlait les lèvres :

— Mais dis-je, cette femme assez dépravée pour mêler un relent de bas-fonds à sa recherche de coupables plaisirs, vous a-t-elle dit ce qui la poussait à descendre sur les berges ?

— Le vice, certainement. Mais les clients avaient dû s'apercevoir qu'elle n'était pas du métier. L'un d'eux, un soir, flairant le mystère, voulut la suivre et la faire chanter. Il la coinça, comme elle remontait vers les Champs-Élysées. Mais il en fut pour ses frais. Une auto, avec chauffeur en livrée, stationnait près du trottoir. Elle eut le temps de sauter dans sa voiture. On ne la revit jamais plus.

Marcel MONTARRON.

— FIN —

Reportage photographique « Détective »  
MARCEL CARRIERE.

## ADMINISTRATION — RÉDACTION ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VI<sup>e</sup>)  
Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITRE 46-17  
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS  
COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

6 mois 12 mois  
France et Colonies ..... 41 » 77 »  
Etranger, Union postale ..... 54 » 99 »  
Etranger, Autres pays ..... 77 » 119 »

Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».

# NUIT

# LA JUSTICE

PETITS PROCÈS

## EUPHÉMIE, DAME MURE

**M**ONSIEUR l'audier, veuillez appeler le témoin.

Le président Gaché, à la 14<sup>e</sup> Chambre, venait d'ouvrir le dossier, très mince, qui portait le n<sup>o</sup> 14 de son rôle d'audience et qui mentionnait une inculpation de coups et blessures contre un chef de bureau de ministère.

L'inculpé, en veston noir bordé, pantalon rayé, cheveux grisonnants, avait toute la dignité d'un fonctionnaire et l'on était surpris de le voir en ce lieu.

Le témoin s'avança, dans un froufroutement : une robe de satin rouge sombre, sur laquelle était posée une cape de même ton, un visage ridé et chargé de fard et au sommet de l'édifice, un « bibi » écarlate, rehaussé d'un bouquet de fleurs. Mme Euphémie Niort venait confirmer la plainte qu'elle avait portée contre le chef de bureau.

Le gant de la main droite enlevé, le serment prêté, Mme Euphémie Niort exposa les motifs de son courroux :

— ... Monsieur m'a frappée, avec une indigne sauvagerie, il m'a donné une fessée telle que, toute enfant, je n'en ai jamais reçue de pareille... (Hilarité.)

Evidemment, il est désagréable de faire, à soixante-cinq ans (car Mme Euphémie a cet âge), l'apprentissage de la fessée.

Mais, pourquoi donc le digne et apparemment très calme fonctionnaire a-t-il porté la main sur le derrière de cette dame ? Il s'en explique, très nettement.

Son fils Bernard, étudiant en droit, âgé de 18 ans, recevait cinquante francs par mois, pour ses menus frais quotidiens. Au prix de la vie, avec cinquante francs par mois, il ne pouvait aller bien loin et ses parents, candides, pensaient que ces modiques ressources étaient un gage de sécurité, un empêchement à des fredaines possibles...

Ils étaient donc bien tranquilles, lorsque, un jour, en nettoyant le veston de Bernard, sa mère trouva une liasse de billets de 100 francs. D'où venait l'argent ? Une enquête immédiate fut faite sur l'origine de ces fonds secrets.

La source, c'était Euphémie.

Euphémie avait connu Bernard au Quartier Latin, réserve de jeunesse où les dames plus-que-mûres viennent se retremper, comme en une incomparable fontaine de Jouvence. Elle l'avait littéralement comblé ; en trois mois, de son propre aveu, elle lui avait donné trente mille francs, en échange des deux heures par jour qu'il prélevait sur ses cours de la Faculté, pour les lui consacrer.

Le père, indigné, retraça les divers éléments de son enquête.

— Mon fils commença par me dire qu'il avait gagné aux courses les mille francs trouvés par sa mère dans son veston... Quand il m'eut avoué la vérité, je suis allé demander des explications à Madame, qui eut le front de me répondre qu'elle adorait Bernard, qu'elle avait pour lui une tendresse maternelle et qu'elle lui tenait lieu, d'ailleurs de mère, car il fallait être sans cœur pour ne donner que 50 francs par mois à un jeune homme de

dix-huit ans. Alors, j'ai été secoué de colère et j'ai administré à Madame une vigoureuse fessée, j'en conviens. Je ne le regrette pas. Je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il n'y ait pas une loi qui punisse les femmes de soixante-cinq ans qui détournent les mineurs...

**MME EUPHÉMIE.** — Cet homme s'est conduit comme une brute. J'ai voulu le faire sortir de mon appartement. Il m'a injurié et m'a prise de cette ignoble façon. Je réclame 20.000 francs de dommages-intérêts pour la fessée ; j'ai dû rester allitée pendant quinze jours (voici un certificat médical) et je demande, en outre, le remboursement des 30.000 francs que j'ai donnés à Bernard.

Le président ne mâche pas ses mots.

— Ce que vous avez fait est une honte. Estimez-vous bien heureuse de vous en être tirée comme cela... Quant à vous, Monsieur, vous avez eu tort, assurément, de vous laisser aller à un geste de violence, mais...

Le tribunal condamne le père de Bernard à 25 francs d'amende avec sursis, et il débouta entièrement Euphémie.

## LIEUX COMMUNS

**J**'AI cueilli, à l'audience correctionnelle de la semaine dernière, à l'intention de mes lecteurs, cette histoire de cour, avec l'espoir que les hauts magistrats d'appel n'auroient point à en connaître, malgré l'influence parfois magique des mots.

L'affaire a eu pour théâtre telle maison, aux allures de caserne, du quartier des Batignolles. Il est inutile de préciser autrement. Là vivent, serrés comme sardines en boîte, une vingtaine de familles nombreuses. Pour tout ce monde, grands et petits, le confort moderne n'a été servi qu'au compte-gouttes. En voulez-vous un exemple ? Les six locataires du rez-de-chaussée n'ont qu'un seul cabinet — qu'en la circonstance on ne peut qualifier de « particulier », — à leur disposition. Tout le malheur de M. Célestin, congrument assommé par M. Hector, son colocataire, vient de cette communauté de jouissance du petit local prénommé.

**LE PRÉSIDENT (au prévenu).** — Vous avez frappé à coups de poing M. Célestin, votre voisin.

**LE PRÉVENU.** — Je jure que...

**LE PRÉSIDENT.** — Vous n'avez rien à jurer. Nous allons entendre le témoin.

Le témoin, M. Célestin, grêle, myope et dur d'oreille, s'est avancé à la barre avec hésitation. Il devine, plus qu'il ne voit, le tribunal.

**LE TÉMOIN.** — Depuis huit jours, M. Hector avait entrepris le trust des waters. Il les occupait du matin au soir. Tout le monde en était ennuyé, et quand je dis ennuyé... (Rires.)

**LE PRÉSIDENT.** — Arrivons au fait !

**LE TÉMOIN.** — J'attendais devant la porte des cabinets depuis dix minutes et comme j'étais un peu pressé, je trouvais la séance longue (Hilarité), lorsque, dans son cabi, M. Hector s'est mis à chanter. (Rires.)

**LE PRÉSIDENT.** — Que chantait-il ?

**LE TÉMOIN.** — « L'a d'la joie ! » J'ai senti que je devenais enragé. Alors, j'ai hurlé : « Non, y a d'l'abus ! » Sur ce, M. Hector est sorti furieux (sic) et m'a envoyé rouler dans la cour d'un formidable uppercut. (Rires.)

Le deuxième témoin, une dame sur le retour, déguisée en fillette, avoue trente-trois ans. Sur quoi le président précise :

— Et maintenant, jurez de dire la vérité ! (Rires) Formalité bien inutile car elle n'a rien vu, rien entendu, du moins l'assure-t-elle.

**LE PRÉSIDENT (au prévenu).** — Oui ou non, avez-vous frappé M. Célestin ?

**LE PRÉVENU.** — J'étais énervé. Depuis un quart d'heure, M. Célestin frappait à la porte comme s'il y avait eu le feu. J'ai trouvé qu'il exagérait, car j'ai, aussi bien que lui, le droit de jouissance des dépendances de l'immeuble ! (Rires)

**LE PRÉSIDENT.** — Oui, mais il faut en user en bon père de famille sans transformer ce droit en monopole. (Rires)

**LE PRÉVENU.** — D'ailleurs, j'ai changé d'appartement. Maintenant, j'ai des waters personnels !

Apaisés par cette déclaration, les magistrats se contentent d'une condamnation de principe à 25 francs d'amende avec sursis.

Tout guilleret, le prévenu quitte l'audience pour revenir at home, dégoûté sans doute à jamais des lieux communs.



La Justice change de main, mais non point de figure. Avec Paul Reynaud, elle reste ferme, sereine et aussi — il suffit de voir cette photo — souriante.

## NOTRE VOIX

### ASSEZ D'ERREURS !

**L**y a plus d'un mois — le 10 mars dernier exactement — *Détective* publiait l'enquête de notre collaborateur Hubert Bouchet sur l'assassinat d'Odette Lorant, cette petite fille de sept ans, dont le cadavre fut trouvé en septembre dernier, au bord d'un ruisseau, près de Saint-Hilaire-des-Landes (Ille-et-Vilaine).

Hubert Bouchet, qui s'étonnait d'une première erreur de la justice (un innocent, Louis Jourdan, vaguemestre à l'asile de Chandebœuf, avait été arrêté, puis relâché), ne croyait pas en la culpabilité de Joseph Gontier, un travailleur des champs, qui avait pris, dans la cellule de la prison de Fougères, la place de Jourdan et après avoir retracé méthodiquement et avec un souci extrême d'impartialité ses observations, il concluait par ces mots : « Libérez Gontier. »

Puis il exprimait un jugement sévère, mais fondé.

Le 7 avril, notre protestation a été accueillie : Joseph Gontier a été libéré. La cellule réservée à l'assassin — au vrai — de la petite Odette Lorant est vide. Par deux fois, un homme a été accusé de ce crime atroce : un innocent. Faudra-t-il que, tous les mois, la maison d'arrêt de Fougères reçoive un hôte nouveau, et qu'elle rouvre ses portes, au bout de quelques semaines, devant l'évidence de l'erreur commise par la Justice ?

Cela ne saurait durer. Nous n'avons pas ici le goût de la polémique stérile, inutilement violente, déplacée, irrespectueuse pour les magistrats. Bien au contraire, nous faisons confiance aux juges, aux hommes intègres, réfléchis, qui tiennent en leurs mains l'honneur, la liberté des citoyens.

Mais à raison même du respect que nous leur portons et que nous portons à l'institution de la Justice qu'ils représentent, nous sommes en droit, lorsque l'occasion — rare — se produit, de dénoncer une défaillance, une erreur, une faute, parce que, la victime en est non seulement l'innocent accusé à tort, mais la Justice elle-même, qui, de l'aventure, sort diminuée.

La tragique histoire d'Odette Lorant est une de ces douloureuses « occasions ». Il ne devrait pas être permis d'arrêter sur des présomptions aussi faibles, tour à tour et à si peu d'intervalle, deux hommes innocents.

La responsabilité des juges n'est qu'affaire de conscience. Notre Code n'a fixé à leur pouvoir souverain aucune limite.

Et c'est bien ce qui est grave, car l'erreur demeure pratiquement sans aucune sanction.



## La criminelle ruée vers l'or



Des bandits en auto ont brisé la vitrine d'une bijouterie, 35, avenue des Gobelins, à coups de cric et se sont enfuis en emportant pour plus de 300.000 francs de bijoux... Cet audacieux coup de main s'est passé en plein jour.

## LA CHAMBRE AUX MIROIRS

**A**BRAM G..., un riche Grec, qui possédait à Barcelone un important comptoir, des immeubles à Marseille et un petit hôtel particulier, du côté de Montmartre, aimait trop les jeunes filles.

Quand elles avaient dépassé dix-neuf ans, il estimait que le « fruit » était trop mûr. Pour ses dents, déjà un peu branlantes, il fallait une chair fine et souple. Le Grec était gourmand et, à soixante-trois ans, il avait encore bel appétit.

Cet appétit le conduisait, la semaine dernière, en correctionnelle.

Le Parquet avait retenu contre Abraham G., le délit d'excitation de mineurs à la débauche. Pauvres mineurs ! qui ne devaient pas être excités, mais là, pas du tout, quand elles se trouvaient entre ses bras.

Il les avait amenées, toutes deux, dans un hôtel de la rue Joubert, dont il était un client attiré. On réservait toujours au riche Hellène une chambre garnie de glaces, la « spécialité » de la maison, recherchée des raffinés.

Non, bien entendu, pour s'y regarder, de dos,

de face, de profil, mais pour mieux profiter de certaines représentations entre partenaires très intimes.

C'est dans ce cadre de miroirs que les deux jeunes filles ont été livrées au vieil Abraham.

Lui niait ; l'hôtelier niait aussi. Cité comme témoin, il déclara qu'il n'aurait jamais consenti à « laisser monter un vieux monsieur avec des petites demoiselles comme celles-là » (sic).

L'HOTELIER. — Ces choses-là ne se passent jamais chez moi. Quand un client me demande une chose pareille, je le mets à la porte !

Cette noble indignation ne parut pas convaincre le tribunal.

Au tour d'Abraham de clamer son innocence, très douteuse.

ABRAHAM (avec des soupirs plaintifs). — J'adore ma femme ; s'il m'est arrivé — et si rarement — de lui être infidèle, ce fut un accident.

LE PRÉSIDENT. — Un accident, comme vous dites. Mais, M. le procureur vous en reproche deux et simultanés... (Rires.)

Les deux « accidents », ce sont Gilberte et Renée, les petites amies, presque des petites filles, vendeuses dans un magasin de frivolités, et qu'Abraham a rencontrées rue Caumartin, et qu'il est accusé d'avoir conduites dans la chambre aux miroirs.

Quoique très jeunes, les gamines, très délurées, sont des témoins redoutables. Elles chargent le « vieux » avec un entrain endiable.

GILBERTE. — Il m'avait proposé de m'emmener à Marseille comme « secrétaire » et avait offert à mes parents une place de concierge dans son hôtel de Paris.

LE PRÉSIDENT. — C'est un comble ! Les parents de Gilberte avaient été, en effet présents et il ne semble pas qu'ils eussent fait des difficultés.

Gilberte « enfonce » un peu plus Abraham. GILBERTE. — Il savait notre âge à toutes deux. Il nous a dit qu'il ne voulait pas aller avec des femmes de plus de 19 ans, car, cet âge passé, elles étaient trop expertes.

Cela est dit avec un naturel, une aisance qui déconcertent.

Renée est confrontée à la barre avec son amie. RENÉE. — Après avoir fait l'amour avec Gilberte, monsieur a essayé avec moi, mais ses précédents ébats l'avaient épuisé...

Abraham lève les yeux au ciel, comme une victime accablée par la calomnie.

Mais, pour suivre l'affaire dans tous ses détails, le président donne lecture d'un document saisi par la police et qui est, en quelque sorte, l'acte de sécurité qu'avait exigé le Grec trop prévoyant.

C'était une lettre tapée à la machine et que le père de Gilberte avait écrite à Abraham ; lettre visiblement dictée par celui-ci pour couvrir sa responsabilité :

...Vous n'avez — écrivait le papa complaisant — aucun engagement de part ni d'autre. C'est moi qui vous remercie de votre gentillesse à son égard.

Toutes ces précautions n'ont pas empêché Abraham G. de récolter 13 mois de prison ferme.



La police vient d'arrêter Quagliozzi et Bardin dit Cérioli. Particulièrement dangereux, tous deux, en rupture de ban, faisaient partie de la « bande des mandats ».

## COURRIER JURIDIQUE

André A., Ardèche. — L'outrage au garde champêtre « pendant une manifestation politique en 1932 » est amnistié, bien sûr ! Mais ledit garde champêtre vous conserve sans doute une dent et, si une enquête est faite à votre sujet, il risque d'y glisser des « impressions » défavorables. Qu'y faire ? Pas grand'chose. Tâchez de vous réconcilier avec lui.

Une mère abandonnée, Paris (13<sup>e</sup>). — Votre lettre ne pouvait être écrite avec plus d'opportunité. Un arrêt assez récent de la cour de cassation décide que la promesse faite par le père d'un enfant adultérin à sa maîtresse, mère de l'enfant, de lui verser une pension alimentaire pour cet enfant, constitue une obligation naturelle, dont l'exécution peut être judiciairement exigée.

C'est là une question très importante et d'un grand intérêt social : le code civil édicte, dans un de ses articles, que la reconnaissance d'un enfant adultérin est nulle, et dans un autre article, il déclare que l'enfant adultérin a droit à des aliments. La conciliation de ces deux articles est difficile, car, pour accorder une pension alimentaire à un enfant adultérin, il faut commencer par établir sa filiation. C'est un cercle vicieux.

Le dernier arrêt de la cour suprême marque une évolution plus humaine de la jurisprudence.

Georgette, Amiens. — Non, vous n'avez pas le droit de faire prendre votre mari en flagrant délit avec sa maîtresse, si leurs rencontres ont lieu en dehors du domicile conjugal.

Le flagrant délit n'est possible que s'il y a, aux termes du code pénal, « entretien de concubine au domicile conjugal ». Il n'en est pas de même de la femme mariée, dont l'adultère est punissable, en quelque lieu qu'il se produise. Inégalité des sexes et des conditions : c'est une injustice contre laquelle protestent les féministes et qui disparaîtra probablement un jour...

Louis M., Nancy. — Le droit de priorité à l'automobiliste venant de la droite est consacré par la jurisprudence de la cour de cassation comme un droit absolu. La théorie de l'« axe médian », qui avait été admise pendant plusieurs années par certains tribunaux ou cours de province, est définitivement abandonnée.

L., Bougerat. — La loi du 31 décembre 1937 a décidé que les locataires, en possession d'un logement au 30 juin 1929, avaient droit à une prorogation d'office, sans aucune formalité, dans les conditions suivantes : 1<sup>o</sup> à Paris, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1939, 1<sup>er</sup> juillet 1940, 1<sup>er</sup> juillet 1941 et 1<sup>er</sup> juillet 1943, selon que le loyer, au 1<sup>er</sup> août 1914, excédait 1.500 francs, 1.000 francs, 500 francs. Pour la province, les chiffres de loyers au 1<sup>er</sup> août 1914 qui déterminent la durée des prorogations sont respectivement de 800 francs, 600 francs et 400 francs pour les villes de plus de 100.000 habitants, et de 400 francs, 300 francs et 750 francs pour les villes au-dessous de 100.000 habitants.

## JEUX DE MAIN

**L**e « délit » a été commis dans un cinéma, très « spécial », bien connu de la police, parce que là plupart des spectateurs s'y rendent pour assister ou participer à un spectacle qui ne se passe pas sur l'écran.

Les deux délinquants — un jeune fonctionnaire attaché à une préfecture des environs de Paris et un garçon de café comparaissaient, tout penauds, devant la 17<sup>e</sup> Chambre correctionnelle.

Un rapport de police servait de base aux poursuites. L'inspecteur, qui le rédigea, avait noté avec des détails suffisamment caractéristiques le manège coupable dont il avait été le témoin.

Le garçon de café, qui ne semblait pas en être à son coup d'essai, avouait sa faute, mais il s'octroyait de lui-même des circonstances atténuantes.

... Un de ses voisins, disait-il, s'était « attaqué » à lui, puis il avait disparu.

... « Alors, interrompit le président, vous avez continué l'opération sur un autre spectateur... »

L'autre spectateur, c'était l'employé de préfecture. Celui-là ne plaidait pas les circonstances atténuantes, mais son innocence, tout court.

LE PRÉSIDENT. — Cependant, le rapport de l'inspecteur est formel. Il indique les gestes qu'il a remarqués.

L'EMPLOYÉ DE PRÉFECTURE. — Lorsque l'inspecteur s'est approché de moi, il a pu constater que ma tenue était correcte.

LE PRÉSIDENT. — Extérieurement, d'accord. Mais vous vous êtes laissé caresser impudiquement.

L'EMPLOYÉ DE PRÉFECTURE. — J'avais dîné avec des amis et bu un peu trop ; je ne sais ce qui s'est passé, je ne me rappelle plus.

Le président de Clavel trouve que la réponse manque de vraisemblance ; le système de défense est assez puéril.

« ... Et vous, demande-t-il au garçon de café, vous avez senti sous l'étoffe une nodosité (rires).

Le garçon de café, qui ne connaît pas toutes les richesses de la langue française, ne sait pas s'il doit répondre par oui ou par non. Mais aussi, le président aurait bien pu, avant de poser la question, la rendre plus claire par une citation de Larousse, ou mieux, de Littré.

Le Larousse définit ainsi la « nodosité » : « Etat de ce qui a des nœuds », et Littré donne cette formule : « L'homme adulte a des cicatrices et des nodosités ».

Un avocat, M<sup>e</sup> Bara, présente la défense de l'employé de préfecture :

... « Mon client s'est aventuré, messieurs, dans ce cinéma que vous connaissez bien... »

Le président de Clavel se récrie, en souriant : « ... Mais je ne le connais pas !... »

M<sup>e</sup> BARA. — « ... Je veux dire que vous connaissez, Monsieur le président, par le nombre des affaires que vous jugez et qui ont eu leur origine dans cet établissement... »

Le défenseur insiste sur les renseignements, excellents, fournis sur son client, sur l'égarement d'un cerveau troublé par les vins et l'alcool. Et le tribunal, indulgent, condamna chacun des inculpés à un mois de prison avec sursis.

L'employé de préfecture s'éloigne en sanglotant ; le garçon de café accueille la sentence avec plus de philosophie.

## Les malheurs de deux jolies femmes



Dérangée par des inspecteurs de la « Mondaine », la mondaine M<sup>me</sup> Pathé, (miss Russie 1936) les malmena rudement. M<sup>me</sup> Valensi arrangera bien cela... Le même jour, miss Hawthorn était rouée de coups au Bois de Boulogne.

# Femmes déferolées



## LULU-LA-GRIMACE

**L** maintenant, *Petite Tête d'horloge*, me déclara *Lulu la Grimace*, il est minuit, je m'en vais turbiner.

« Si tu veux ta revanche, ajouta-t-il, attends-moi ici, je suis de retour dans une heure. »

Lulu venait, une fois de plus, de me donner la mesure de son savoir-faire au rami ; je payais la tournée.

Un peu étonné, j'insinuai sournoisement :

— Dis donc, ça dure pas trop longtemps, ton travail, je peux t'attendre ?

Lulu me coula un regard de guingois, sévère mais affectueux.

— Toi, ma petite tête de scribouillard, je te vois arriver, tu voudrais me voir opérer, hein ! hypocrite, et peut-être aussi dévoiler le truc dans un canard ! Me griller, quoi !

Je me récriai, protestai de la pureté de mes intentions, Lulu m'interrompit :

— Viens, tu peux voir le travail, et je vais même te faire un avantage... Tu pourras écrire quelque chose là-dessus !

— Non ! mais toi, après ?

— Après, rien, *balle peau* ; c'est les petits caves qui ont peur qu'on dévoile leurs baratins. Un travail bien monté, un travail d'homme, ça craint rien, c'est increvable...

Quelques minutes plus tard, rue de Rome, à une terrasse proche de la place de l'Europe. Lulu, lyrique, chante le calme de la nuit, la douceur des soirs bleus, tandis qu'il déguste son vieux marc, s'en gargarise, s'en délecte.

Deux agents cyclistes passent en roue libre... Frrrr... Frr... Murmure des pignons, chuintement des pneus sur l'asphalte. Lulu sort un journal, le partage en deux, en roule une moitié en cornet, de l'autre balaye à ses pieds la sciure de la terrasse et en emplit le cornet, qu'il referme et empoche. Je le regarde, surpris. Et le voici qui sort sa montre, un superbe chronomètre, le met à l'heure et, désinvolte, d'un coup sec sur le guéridon, crac... casse le verre. J'interviens :

— T'es pas rond, Lulu ?

— Paye et file-moi le train... à cent mètres. Quand je serai sur la place, planque-toi dans un coin de porte, regarde et essaye de comprendre...

Il est parti.



Ma parole, il est noir, ses jambes se dérobent. Le voici sur la place de l'Europe, petite ombre sous un lampadaire. Une locomotive en manœuvre sous le pont l'escamote dans un nuage de vapeur. Pourtant, je l'entends qui chante... Il réapparaît, gesticulant. Un taxi

qui passe en maraude me le masque de nouveau.

Je me dispose à intervenir, à l'emmener. Trop tard : la voiture est sur lui. Et Lulu qui chante, fait des claquettes, harangue les poulets. Le brigadier hausse des épaules de lutteur, la Renault démarre. J'ai eu le trac. Je l'ai encore ! Quel travail Lulu peut-il bien faire ? Pas l'attaque à main armée, j'espère ! Pourtant, le sac de sciure pour aveugler la victime ! Je suis dans un sale bain !

Encore un taxi en maraude, Lulu se retourne, les bras en croix ; il chante. Le chauffeur s'arrête pile devant lui. Je prête l'oreille ; Lulu le chasse, n'en veut pas, le refuse. Le chauffeur insiste. Lulu l'incendie, mais ça, alors, c'est un record ! En anglais, je distingue : *Facking Yourself, Chite Bag, Basted*. Le chauffeur s'en fout et semble parlementer.

Lulu, maintenant, tourne autour de la voiture et, sur une roue, à l'avant, se soulage, en pleine lumière, chantant, éructant, parfaitement répugnant. Le voici à nouveau sur le trottoir, il s'amadou, parle au chauffeur, la tête passée dans la portière, une jambe battant l'air, convulsive. Soudain, se reculant, il consulte son chronomètre, le brandit, le remet en poche, puis il chante, injurie le chauffeur, regarde la locomotive qui halète en bas sur la voie.

C'est maintenant au tour du chauffeur de passer le tronc au travers de la portière. Lulu se rapproche. Encore le chronomètre. Lulu sur le marche-pied... Quelques secondes... Lulu à terre... Le taxi qui démarre... Lulu qui court quelques pas en criant... Le taxi qui disparaît dans la nuit, toutes vitesses gringantes. J'accours !

Il est frais, Lulu ! Le feutre sur l'occiput, maculé de sciure, une vraie cloche. Il m'accueille, l'œil égrillard, un billet de cent francs entre les doigts !

— T'as compris ? me demande-t-il.

Gesticulant, il sort son chronomètre, le laisse échapper sur le trottoir. J'insiste, rentrons. Un coup d'œil en coin vers le haut de la place et *Lulu la Grimace* me repousse et se prend à m' « incendier » ; tout le répertoire des hommes de *Soho* y passe. Des injures intraduisibles, qui défilent la décence et même l'imagination, vouent ma famille, ascendants et descendants à des tortures inouïes. Un taxi nous frôle, n'insiste pas. Un second ralentit, passe, fait demi-tour plus bas, remonte. Lulu me repousse.

— Attends-moi au Biard, me souffle-t-il, puis, tonitruant, il entonne sa litanie : *you bloody cook sucker* !



J'entame à peine mon demi, et déjà Lulu est devant moi. Impeccable, net comme un sou neuf. Plus trace de sciure, le chapeau bien d'aplomb, il s'assied et, narquois, déplie deux billets de cent francs, dont il s'évente voluptueusement.

— T'as compris, cette fois ?

— Ma foi non !

— Oui, c'est trop beau, trop bien joué. Essaie d'entraver, bouille ! Mon turbin, c'est du psychologique ; tiens, tu pourrais appeler ça « Le sortilège de la nuit ». Raisonsons : qu'est-ce que je suis, moi, *Lulu la Grimace*, sur une place déserte ?... Un pauvre petit cave d'Américain, rond, noir, plein comme un Robin, qui tient plus sur ses jambes, qu'a déjà roulé par terre, à preuve qu'il est plein de sciure, un *inoffensif*, quoi ! D'abord, t'as vu les poulets comment qu'y me respectent ! Moi, je suis pas un *boulot* qui a bu sa semaine et qui fait du tapage nocturne, non, ça c'est un ivrogne. Moi, je suis un Ricain qui a un peu forcé sur la tisane ; un « aimable pochard », tout au plus ! Donc, avec la « maison j'tarqueline », je suis tranquille, ils passent et s'en vont sans rien dire, comme ça ils n'effarouchent pas la clientèle.

« Après les poulets, qui s'intéresse aux ivrognes : les chauffeurs de taxi. Parmi les chauffeurs, y a quelques vicieux. Ceux-là ne m'intéressent pas ; ils sont pas bons aux salades. Restent les honnêtes, ceux-là, c'est mes clients ! Y m'aiment, les braves gens ! Y veulent absolument m'emmener !

« Je les incendie à zéro, en anglais, je les traite de tous les noms... »

« — Faut pas rester là, qu'y me disent, faut rentrer chez vous. »

« Je gueule, je chante, je danse, je les écoute pas. Plus ils insistent et moins je veux. Je pisse sur la voiture, juste dans la lumière, je tremble, je vacille, je fais le salingue. »

« — Qu'est-ce qu'il tient, le frère, pense le chauffeur. »

« Alors, je lui parle dans le pif, tout en lui soufflant une petite brise de vieux marc... Et puis je me mets à tourner autour de la voiture. Tiens,

c'est comme les passes de cape du toréador, ça le fascine, le cave. Il peut plus démarrer.

« — Me emmener, que je crie, plus *money* !... *Françaises femmes...* voleuses... beaucoup !... Quelques vanes qui suivent, en anglais. Et c'est le point culminant du travail ; le cave s'en va, ou bien il reste !... Je sors mon chrono, je regarde l'heure, ça y est, le verre cassé qui tombe sur le trottoir : *le sorallège de la nuit opère*. Le cave, devant une proie aussi facile, se sent devenir truand, la solitude l'encourage. Je n'ai plus d'argent, mais j'ai encore ma toquante.

« Je geins : J'ai soif, je veux petite femme ! »

« Le cave réfléchit, y pense à m'emmener voir les poules, pour toucher sa commission. Je suis bon à faire, aucun risque ! Je ressors ma toquante, ça brille dans l'ombre ; ça doit bien valoir un sac, pense le cave ! »

« J'envoie mon vanne en anglo-charabia-salade : « *Vous donnez argent, rendre demain matin hôtel, le montre y guaranty* ! » Le cave, émoussillé, devenu soudain vicieux, me tend un billet, généralement cinquante pinces. Je chique :

« — Argent demain matin, hôtel. »

« A une livre, je lâche la toquante et le cave l'enfouit dans sa poche. Il s'agit ensuite que le cave s'en aille sans moi ; il y pense déjà, d'ailleurs. Je le vois qui regarde s'il ne vient personne, alors, je l'encourage. Je me recule, me ravise, et lui tendant son billet, je gueule :

« — Rendez le montre, crapoule, rendez le montre ! »

« Ça ne manque jamais, il démarre, il fout le camp ; je cours un peu pour lui faire peur. Tu peux être sûr qu'il repassera pas dans le coin de toute la nuit, il a trop peur des poulets ! »

J'admire en silence, puis j'objecte : — Mais si tu retombais sur un ancien client ?

— C'est déjà arrivé, y en a un qui m'a fauché une toquante, avoue Lulu. Puis, sentencieux, il conclut : « Y a rien de vicieux comme un cave. » Un silence, Lulu développe :

— Y en a un autre qui m'a fait du scandale. Celui-là, j'ai été obligé de le faire courir, explique Lulu avec une mimique féroce.

— Et ça rapporte ?

— Tu vois, ce soir j'en ai fait deux en une demi-heure ; deux toquantes à deux thunes pièce : un cigue de capital. Dix louis de recette. Velours : cent quatre-vingts pinces, c'est pas la fortune, tout juste la matérielle. D'ailleurs, c'est mes derniers jours, j'abandonne, j'ai une autre commande en vue !

— T'abandonnes ? Pourquoi ?

Lulu grimaca et répondit :

— Moi, ma petite tête, je suis un sentimental. Ces toquantes-là, c'est du *made in Japan*. Alors, faire travailler ces mecs-là, avec ce qui se passe en Chine, j'peux pas, c'est aller contre mes convictions !

L'ARGUS DE LA PEGRE.

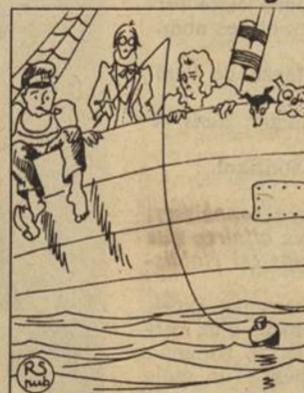
## Les aventures de M. Byrrhsec et de M<sup>me</sup> Byrrhaleau - n° 7



MADAME BYRRHALEAU ET MOI VOUDRIONS FAIRE UNE PETITE PROMENADE EN MER



QUE L'EAU EST BLEUE ! LE CIEL CLAIR ! LE BYRRH EXQUIS !



PÊCHEUR IMPÉNITENT M. BYRRHSEC SE LIVRE À SON SPORT FAVORI. — HÉLAS, ÇA NE MORD PAS ! ALORS M<sup>me</sup>



BYRRHALEAU AMORCE AU BYRRH MIS EN APPÊT LES POISSONS SE JETTENT SUR L'APPÂT. — C'EST MIRACULEUX

# LES MYSTÈRES de BRETAGNE



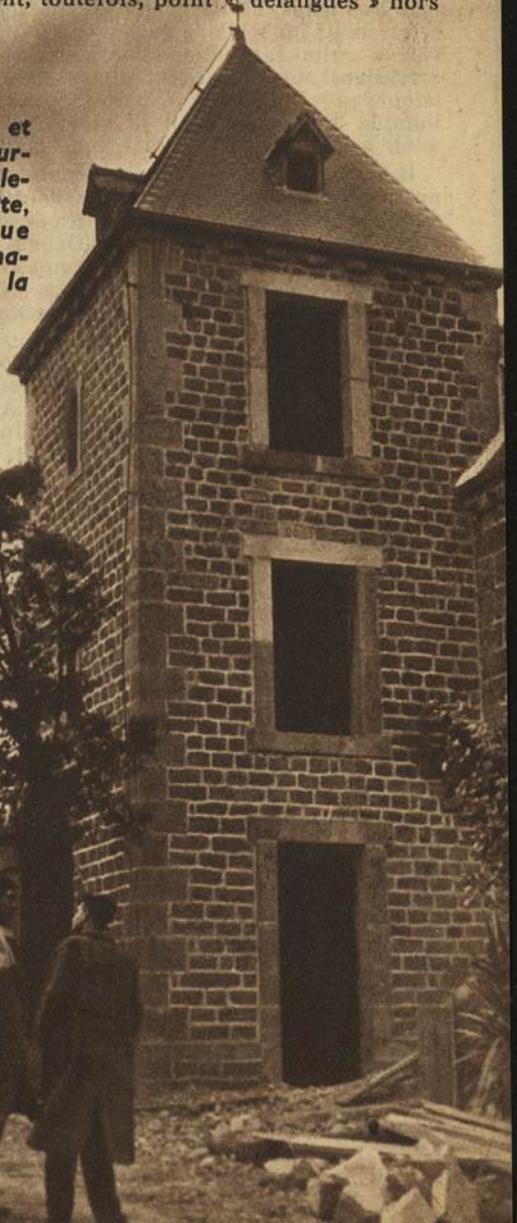
**La maison du Rocher-Couyé fut entièrement ravagée par le feu ; mais il en resta des vestiges qui permirent d'effectuer des constatations troublantes.**

pouvant tomber sous le foyer de granit, il n'avait pu choir que devant l'âtre, à même le parquet du salon. Mais alors, pourquoi l'incendie était-il né dans la cave au lieu de se propager en s'alimentant du parquet de l'étage ? Par ailleurs, les mêmes ouvriers avaient constaté en déblayant les décombres que, le mur divisant par moitié le solide édifice, n'avait pas moins de quatre-vingt-dix centimètres d'épaisseur et n'était perforé que d'une seule ouverture : une porte très étroite située à plusieurs mètres au-dessus de la cave. Dès lors, comment la fumée avait-elle pu traverser cette muraille pour asphyxier, dès le commencement du sinistre, les deux vieilles dames occupant une chambre à dix mètres de là ? Au reste, d'après M. Roisnel, comme d'après Magloire Jamet, les malheureuses victimes avaient trépassé sans jeter un cri, sans tenter d'échapper aux flammes, sans même ouvrir leurs deux fenêtres pour ne pas périr par asphyxie. C'est à croire qu'elles étaient mortes l'une et l'autre, ou endormies par un puissant narcotique, avant que le feu ne jaillit de la cave...

— Et puis, ajoutait-on en chuchotant tout pareillement, il est bien curieux qu'un bidon d'oriflamme ait été apporté au manoir la veille même de l'incendie ; de même qu'il est surprenant qu'une demi-douzaine de sacs de pommes de terre vus au fond du sous-sol, par M. Roisnel, le jour précédant le sinistre aient été retrouvés calcinés parmi les ruines, juste à l'endroit où la combustion commença. Ces pommes de terre qui flambent, et ce bidon d'oriflamme, laissent à supposer bien des « choses » ! Ainsi d'ailleurs que la troublante coïncidence du réveil prématuré du père Jamet ! Bizarre qu'à trois heures du matin, quoiqu'on l'eût saoulé le soir même, il se fut soucié d'aller voir sa vache, juste l'instant avant de « s'apercevoir » du feu. Enfin, la présence de l'échelle, à proximité de la fenêtre par laquelle allait surgir M. Bussard, tout habillé...

Pour si persistant que fussent ces propos confidentiels, ils n'étaient, toutefois, point « délaigués » hors

**MM. Le Gall et Berthelot poursuivent inlassablement leur enquête, persuadés que l'incendie du manoir est dû à la malveillance.**



Fougères et Rennes  
(de nos envoyés spéciaux)

**M**ALGRÉ le nombre et l'importance des événements divers qui se sont succédé l'année dernière, celle-ci reste surtout mémorable, dans la région de Fougères, à cause de la date du 16 octobre.

Dès le matin de ce jour-là, une nouvelle tragique se propageait de bourgs en villages, de hameaux en fermes isolées, apprenant aux habitants de la contrée qu'on venait de découvrir, à Saint-Hilaire-des-Landes, le cadavre de la malheureuse petite Lorant, assassinée par un sadique. Toute la journée fut ainsi assombrie par l'affliction générale.

Mais, avant que l'aube du 17 octobre ne fût levée, un nouvel émoi allait brutalement s'emparer de la même population, avoisinant Fougères.

Soudain, vers quatre heures du matin, d'un lointain clocher d'église campagnarde tinte le tocsin. Chacun rejette aussitôt les draps, bondit aux fenêtres, se précipite au dehors pour observer le ciel et situer approximativement le lieu de l'incendie. A Saint-Hilaire-des-Landes (où la malheureuse fillette étranglée dort sa première nuit dans le cercueil), les habitants sont des mieux placés pour savoir d'où provient la lueur qui rougeoie dans le firmament noir.

— Hélas ! disent-ils, la fatalité s'acharne sur notre terroir. Le feu est à Saint-Marc-le-Blanc, à quatre kilomètres de chez nous.

A la vérité, c'est un peu plus loin que Saint-Marc, à deux kilomètres de ce village, que se déroule le sinistre. Dans un site sauvage, boisé, vallonné, où le vent gémit lugubrement, la torche gigantesque qui éclaire la nuit est le vieux manoir du Rocher-Couyé.

Pour accéder dans ce lieu solitaire : une seule route pierreuse et bordée de haies touffues ; puis un sentier bouleversé d'ornières, traversant une vaste carrière où s'entassent d'énormes blocs de granit. On risque moins les chutes ou les entorses en venant là à travers les prairies. Les sauveteurs nocturnes accourus de Saint-Marc-le-Blanc, se précipitent donc par ce raccourci de fortune, espérant combattre l'incendie avant qu'il ne soit devenu un désastre.



Mais, déjà, le tourbillon de flammes et de fumée interdit d'approcher l'édifice qui pétille et dont les parquets, les poutres, les charpentes s'effondrent dans un fracas épouvantable. Il faut reculer devant la fournaise qui se propage.

On s'empresse, surtout, autour d'une jeune femme en chemise de nuit, Mme Bussard, qui, dans les bras de son mari (lui, tout habillé) sanglote jusqu'à défaillir. Au près d'elle se tient une autre femme en larmes, entourée de cinq enfants livides et crispés par la peur. Ce sont l'épouse et les cinq petits du fermier Roisnel qui, engagé par M. Chauvin le nouveau propriétaire du manoir (lequel habite Saint-Etienne-en-Coglès) s'est installé l'avant-veille au Rocher-Couyé. M. Roisnel est à quelques pas de sa famille, parlant gravement avec plusieurs interlocuteurs et avec le vieux domestique Magloire Jamet, lequel fut le premier à donner l'alerte à la suite de circonstances dont il renouvelle le récit :

— Hier soir, dit-il, M. Bussard (parent de l'industriel Algérien qui vient de vendre le manoir à M. Chauvin) m'avait fait boire « un coup de trop » pour me faire chanter des cantiques ; mais cependant, j'avais gardé l'idée qu'une vache devait bientôt véler et qu'il fallait m'occuper d'elle. A trois heures du matin, je me suis donc levé pour aller à l'étable, et c'est en revenant à ma chambre, dans la tour ronde, que j'ai aperçu le foyer d'incendie qui illuminait la cave. Aussitôt, j'ai crié : « Au secours ! y a l'feu ! » M. Roisnel m'a entendu et s'est empressé de sauver



sa famille. Bien vite, M. Bussard et sa femme ont également surgi du premier étage de la tour carrée, empruntant une échelle qui était justement tout près de leur fenêtre. Mais hélas ! la tante et la mère de Mme Bussard, Mmes Bénis et Orhant, qui séjournaient également au manoir, depuis quelques jours, n'ont pu échapper au sinistre. Elles ont dû mourir asphyxiées, et sont maintenant carbonisées...

A ces mots, un murmure d'horreur s'éleva du groupe qui entourait le narrateur ; cependant que la jeune Mme Bussard, réfugiée contre la poitrine de son mari, tendait désespérément les bras vers la tragique fournaise, en appelant sa mère d'une voix déchirante.



Mais malheureusement, cette nuit-là, on ne pût rien de plus que d'attendre la fin de l'incendie pour retirer des décombres les cadavres méconnaissables des malheureuses vieilles dames.

Puis, les gendarmes de Saint-Brice-en-Coglès ouvrirent l'enquête d'usage pour déterminer la cause du sinistre. Le vieux Magloire Jamet leur renouvela son récit. Le fermier Roisnel ne put guère relater à ce moment là du moins, que le sauvetage de ses enfants et les courageux mais vains efforts qu'il avait tentés pour défoncer la porte d'entrée du manoir dans lequel étaient emprisonnées Mmes Bénis et Orhant. Par contre, M. Bussard fut plus loquace. Outre la narration détaillée de l'embrasement tragique, il révéla que quelques heures avant l'éclatement de ce désastre, les tante et mère de sa femme avaient allumé un feu de cheminée dans le « salon japonais », situé juste au-dessus de la cave, près de la tour pointue. Le témoin inclinait à dire que les dalles de granit constituant le sol de l'âtre devaient probablement se trouver quelque peu disjointes, ce qui avait permis à des flammes de tomber dans la cave, de se communiquer à des fagots de bois ; c'est-à-dire de provoquer, par accident, l'effroyable conflagration.

Faute de témoignages plus nombreux, on dut se borner momentanément à tenir cette version pour vraisemblable ; et le dossier de l'affaire fut classé pendant des mois, en attendant que quelque improbable éventualité permit d'approfondir l'enquête.

Pendant ce long délai de silence officiel, des bruits singuliers se répandaient pourtant dans le village de Saint-Marc-le-Blanc.

On se confiait, notamment, entre amis, que la cheminée déclarée défectueuse par M. Bussard avait été trouvée sans imperfection par les ouvriers chargés de la restauration du manoir. Ainsi donc, le feu ne



Le Dr Homais constata que Marie Hatais portait sur elle des épingles, piquées dans sa chair par l'intervention la plus mystérieuse.

du village. Les enquêteurs officiels les ignoraient, ce qui explique que tout l'hiver se soit écoulé avant que l'affaire ne rebondit.

Mais, au début de ce mois, une lettre anonyme parvenait à la gendarmerie de Saint-Brice-en-Coglès, transcrivant les étranges allusions accréditées à Saint-Marc-le-Blanc. A son tour, le parquet de Fougères reçut transmission de la lettre opportune ; puis, celle-ci ayant été jugée pleine d'intérêt, deux excellents policiers de la brigade mobile de Rennes, le jeune commissaire Le Gall et son collaborateur Berthelot furent chargés, ces jours-ci, de reprendre et d'approfondir l'enquête trop longtemps suspendue.

Les constatations au milieu desquelles nous surprimés, l'autre après-midi, ces méticuleux investigateurs, les incitèrent à croire, comme toute la population locale, que la tragédie nocturne survenue au vieux manoir relevait d'un sombre mystère.

Aussi bien, l'interrogatoire serré des deux témoins les plus importants fut décidé sans plus de retard. On fut au Gué-Morel, pour quérir en premier lieu le père Jamet, espérant que sa faiblesse d'esprit permettrait de sonder aisément ses secrets. Et sans doute, l'ancien domestique du manoir aurait-il fourni des déclarations faciles à interpréter, voire des aveux précis, si on avait pu le faire parler. Mais hélas ! la fatalité refusa cette faveur aux policiers. Comme ceux-ci arrivaient au Gué-Morel, quatre fossoyeurs s'en allaient au cimetière du petit village, chargés d'un humble cercueil. C'était le vieux père Jamet qu'on allait mettre en terre, muet pour jamais.

Il ne reste donc plus, pour répondre aux questions pressantes des enquêteurs, que l'autre principal témoin, M. Bussard. On l'entendra ces jours prochains, après avoir recherché si Mme Orhant, la tante de sa femme (sur laquelle ne porte aucun soupçon) n'avait point contracté quelque assurance sur la vie ou si elle n'était pas en possession d'un compte en banque.

Mais faute de pouvoir être approfondie à l'aide des déclarations du père Jamet, jusqu'où pourra être maintenant, poussée l'enquête ? Il est probable que celle-ci sera, dorénavant, décevante. Ainsi la tragédie du vieux manoir restera, pour certains, un crime, et pour d'autres un malheur seulement dû au mauvais génie de la fatalité...



Par contre, un autre chapitre singulier de l'actualité bretonne apparaît comme beaucoup moins ardu à tirer au clair. Il s'agit là encore d'esprits malveillants ; mais c'est toutefois, comparativement au drame précédent, une toute autre histoire...

Depuis plus d'un mois, il n'est bruit à Montfort-sur-Meu, pittoresque bourg à vingt kilomètres de Rennes, que des phénomènes de télékinésie (c'est-à-dire : de transports d'objets effectués par une intervention « surnaturelle »), qui se sont produits chez la marchande de chaussures et couturière du « patelin », Mme Piel.

Celle-ci, le 11 mars, enterrait sa belle-mère, laissant pendant ce temps-là, dans l'arrière-boutique du magasin, sa jeune bonne Yvonne Régner, ainsi que ses deux cousinettes, Anna Carissan et Marie Hatais.

Au retour du cimetière, la commerçante trouva son personnel en émoi, l'ouvrage sur les genoux, les visages trahissant un trouble qui les faisait pâlir. Anna Carissan et Marie Hatais semblaient particulièrement bouleversées, regardant peureusement autour d'elles comme si quelque invisible danger les menaçait.

— Mais qu'avez-vous donc ? s'enquit la patronne, intriguée.

— Ah ! Madame, il se passe ici des choses bien bizarres. Les portes se sont ouvertes et fermées toutes seules pendant que vous étiez à l'enterrement.

— Eh bien ! Quoi d'hallucinant dans ce « phénomène » qui vous effraie ? Petites sottes, vous aviez mal fermé les portes. Un simple courant d'air se sera produit, et voilà tout !

— Oh ! non madame, il n'y avait pas de vent. Nous autres, nous croyons que c'est un « esprit » qui s'est manifesté dans la maison ; peut-être votre belle-mère est-elle « revenue » nous faire peur...

La réponse de Mme Piel fut un haussement d'épaules et un : « Travaillez ! » sans réplique ; et la journée s'acheva sans que rien ne troublât de nouveau la quiétude du petit atelier.

Mais, dès le lendemain de cet incident, voilà qu'en entrant dans la chambre de la morte, la marchande de chaussures constate le bouleversement du lit, dont les draps sont enroulés jusqu'au pied. Le même jour, des souliers enfermés dans les boîtes du magasin sont retrouvés dans la cuisine. Puis, pendant trois semaines, et quotidiennement, des « manifestations » tout

Comme beaucoup d'autres, Madame Briand (ci-dessous) atteste qu'elle fut témoin des phénomènes dont, pendant trois semaines, le magasin de M. Piel fut le théâtre.



On attribua tout d'abord au fluide psychique de Mlle Carissan les manifestations surnaturelles qui alimentèrent la chronique pendant le mois dernier.

aussi bizarres se produisent. Le réveil fait entendre son tic-tac dans la cocotte posée sur le fourneau ; la boîte à sel est retrouvée dans le seau de toilette ; le fromage contenu dans un placard se déplace jusqu'à la table ; les provisions de Marie Hatais s'échappent d'un sac fermé par une épingle de sûreté, la potion d'Anna Carissan se transporte également et se renverse dans un mouchoir qu'elle a posé à portée de sa main ; la même trouve plusieurs fois son roman favori, ouvert à la page où elle a interrompu sa lecture ; enfin, une scie placée au grenier « échoue », dix minutes plus tard, dans le garage...

Bien entendu, tout le pays ne tarde pas à savoir ce qui se passe chez Mme Piel, ce qui provoque force curiosité et force bavardages. On va répétant que les énigmatiques manifestations dont le magasin de chaussures est le théâtre tiennent du surnaturel ; et l'on attribue la cause des « phénomènes impressionnants », à la jeune Anna Carissan « vu que se sont tous les objets qu'elle a touchés qui se déplacent comme par enchantement »...

Mais à ces propos, les braves cultivateurs Carissan ne se trouvent point du tout satisfaits de la réputation qu'on impute à leur fille, et dont elle se glorifie d'ailleurs avec fierté.

— Ça non ! disent ses parents. Tu ne te feras pas montrer du doigt par tout un chacun, en te laissant considérer comme une sorcière. A partir d'aujourd'hui, tu traites les vaches au lieu de te « retourner la cervelle » avec tes histoires de miracle...

De fait, Anna Carissan réintégra les champs et ne fut, dès lors, plus aucunement troublée par les taquineries de « l'au-delà »...

Toutefois Mme Piel et la seule ouvrière qui lui restait — Marie Hatais — n'en continuèrent pas moins d'être importunées par l'esprit malveillant qui hantait la maison. A tous moments, la jeune coussette poussait un cri, se déclarant piquée par des épingles qui se plantaient mystérieusement dans sa chair et dans ses cheveux. Si bien que, ne sachant plus à quel saint se vouer, la marchande de chaussures pria le docteur Homais d'intervenir. Celui-ci arriva donc,

un matin, fit dévêtir la jeune fille tourmentée et passa dans la pièce voisine pour remettre les vêtements de celle-ci à la patronne du magasin. Mais, stupeur ! En examinant la jeune fille déshabillée, le praticien dut constater à son tour que des épingles (dont une de sûreté), provenant d'on ne sait quelle réserve, outrageaient l'esthétique « académie » de sa jeune patiente...

Dès lors, l'authenticité de la télékinésie fut déclarée indubitable jusqu'à Rennes et jusqu'à Paris. Après l'huissier et les gendarmes locaux qui ne démordent point d'avoir vu de leurs yeux le phénomène psychique, un radiesthésiste vint de la capitale bretonne, un spécialiste des problèmes occultes accourut de la capitale tout court ; et tous de garantir l'authenticité du mystère !

Cependant, nos talentueux et perspicaces confrères de l'Ouest-Eclair, MM. Hulin et Cressar en furent pour leur temps perdu quand ils voulurent, durant toute une matinée, observer à leur tour les étranges manifestations télékinésiques.

De notre côté, nous n'eûmes point l'heur de voir Mlle Hatais se transformer en pelote d'épingles. Plusieurs témoins, dont notamment Mme Briand, nous affirmèrent qu'ils n'avaient point eu d'hallucinations.

Mais on dut néanmoins nous avouer que, pour l'heure, il n'y avait plus rien à voir...

Malgré notre déconvenue, nous ne revînmes pourtant point de Montfort sans en emporter un pittoresque souvenir.

Au cours de notre enquête, nous fûmes, en effet, interpellés par les gendarmes qui, nous enjoignant de les accompagner, nous firent subir, dans leur casernement, un rigoureux interrogatoire d'identité.



La plupart des habitants de Montfort-sur-Meu demeurent persuadés que Mlle Hatais (ci-contre) fut tourmentée par "les esprits".

dressait devant elle. La table s'animait d'un mouvement propre et allait heurter le meuble voisin. Elle-même se trouvait fréquemment soulevée de son siège et allait retomber fréquemment soulevée de son siège et allait retomber à quelques pas.

Puis vint l'affaire Adolphe Benoit, relatée dans le Constitutionnel du 5 mars 1849, par un témoin oculaire, le docteur Larcher, dans les termes suivants : « La population de Guilloville est toute en émoi, depuis quelques semaines. Une jeune domestique de ferme, âgée de 14 ans, serait douée d'une force attractive extraordinaire. La première fois qu'on a reconnu les effets de cette singulière faculté, la petite paysanne était en train de bercer les enfants de ses maîtres. Tout à coup, les deux portes d'une armoire fermée à clef s'ouvrent toutes seules, et le linge qu'elle contenait est jeté à travers la chambre, comme lancé par une main invisible. Au même instant, une pelisse qu'on avait posée sur un lit voisin enveloppe la berceuse et se fixe sur elle assez fortement pour qu'on ait peine à l'enlever.

« A partir de ce jour, les preuves de cette puissance attractive allèrent se multipliant, aux dépens de l'électrique servante. Tantôt c'est un collier de cheval qui vient se placer sur ses épaules, tantôt des corbeilles à pain lui tombent sur la tête, tantôt un sac vide la coiffe, la recouvre en entier et colle à son corps. Est-elle dans une chambre ? Les meubles de danser, de changer de place. D'autres fois, un peloton de fil va se loger dans son dos, bouts de chandelle, morceaux de viande, boucles d'oreilles et toute une variété d'objets hétéroclites affluent dans ses poches. »

Une enquête conduite par M. de Mirville, assisté de différents médecins et ecclésiastiques conclut à la réalité des faits. En Angleterre, plusieurs cas du même genre ont fixé tour à tour l'attention de la « Society Psychological Research ». Le plus extraordinaire reste celui de Bayswater auquel les quotidiens du 26 mars 1847 consacrent de longs exposés dont l'un fut reproduit dans la revue française du même mois. La famille Williams, de Bayswater, avait recueilli une petite Espagnole, âgée alors de neuf ans. Au grand effroi de cette enfant docile et craintive, sa seule approche fut un jour ponctuée par la chute simultanée de tous les objets suspendus de long du mur vers lequel elle se dirigeait. Sous les yeux ébahis des Williams, dès que leur pupille pénétrait dans une pièce, un ouragan semblait circuler autour d'elle, agitant vases et statuets sur les étagères, décrochant tableaux et miroirs, renversant bouilloires et théières, repoussant chaises et tables...

A l'époque où survinrent ces diverses et énigmatiques dérogations aux lois de la pesanteur, la question, relativement nouvelle, de l'électricité passionnait les esprits. Aussi la plupart des observateurs — Arago, le tout premier — cherchèrent-ils à l'aide d'électroscopes, une explication purement physique des attractions et répulsions qui résument tout ce que l'on vient de lire. Or, aucun des dispositifs usités pour déceler la présence de l'agent électrique ne fut influencé, ni par Angélique Cottin, ni par aucune de celles qui ont joui de la même propriété qu'elle. On a, par ailleurs, observé, dans tous les cas, que cette propriété « télékinésique », après avoir atteint, en quelques jours, son summum, décroissait peu à peu et disparaissait complètement en l'espace de deux à quatre mois.

Il y a une trentaine d'années, le colonel de Bochas obtint volontairement, à l'aide de médiums, des déplacements d'objets. Ces recherches, reprises depuis à l'Institut métaphysique international, par Charles Richet, le docteur Geley et divers autres savants expérimentateurs tendent à faire admettre l'hypothèse d'une « extériorisation de la motricité » — de l'énergie biologique — de certains sujets paranormaux. Ce serait à cette irradiation, parfois inconsciente et fort intense qu'il faudrait rapporter les « tornades en chambre » que d'aucuns attribuent, soit aux esprits d'outre-tombe, soit à de vivants mystificateurs.

Paul-Clément JAGOT.



giquement attestées par les médecins du canton qu'on décida de la conduire à l'observatoire de Paris où le célèbre Arago constata lui-même les violentes projections de masses matérielles qu'opérait inconsciemment la jeune fille.

Gantière de son état, elle s'aperçut un jour que des mouvements insolites agitaient le lourd guéridon de chêne brut qui servait à fixer l'extrémité de la trame du tissu qu'elle filait. Tout d'abord, dès qu'elle suspendait sa besogne, les mouvements s'arrêtaient, mais bientôt ils reprurent de plus en plus fortement à chaque nouveau contact. Ses compagnes ayant essayé de maintenir le guéridon, celui-ci se souleva et fut lancé à quelques mètres.

Bientôt, l'atelier semble animé par une sarabande infernale : outils familiers, livres, chenêts, pelles, pincettes, volent littéralement d'un bout à l'autre de la pièce. Les tisons de l'âtre s'éparpillent. Des ciseaux, noués à un ruban suspendu à la ceinture de Mlle Cottin, filent soudain à trois mètres d'elle sans que le ruban se trouve rompu et sans que l'on puisse expliquer comment il s'est dénoué.

D'heure en heure, l'intensité des phénomènes s'accroît. Tout s'agit bientôt autour d'Angélique qui ne peut même plus s'asseoir : sa chaise, maintenue par trois robustes villageois s'arrache à leurs mains et se transporte, avec une prodigieuse rapidité, hors de leur atteinte.

Trois médecins vinrent soumettre la jeune fille à des épreuves vérificatrices.

Le docteur Verger, d'Alençon — le premier de ces trois enquêteurs — arrivé fort sceptique, déclara, dans son rapport, avoir pris toutes les précautions possibles pour n'être pas trompé et avoir parfaitement vu les déplacements à distance. Le docteur Lemonier, de Saint-Maurice, écrivit : « J'atteste que tous les meubles, tables, coffres, effleurés par la main d'Angélique devant moi et en présence de M. le Procureur du roi à Mortagne ont été violemment repoussés. M. le Procureur du roi s'étant assis à proximité de cette personne fut, à l'instant, comme par un coup de foudre, soulevé et chassé en arrière avec sa chaise... »

Le docteur Beaumont-Chardon, médecin à Mortagne, témoigna dans le même sens que ses deux confrères.

Mais le plus éclatant témoignage fut le procès-verbal que lut, le 17 février 1846, à l'Académie des Sciences, son secrétaire perpétuel, Arago, sur les phénomènes observés par le docteur Tanchon et lui-même, la jeune Cottin étant seule avec eux dans leur laboratoire : tout ce qui précède se trouva ainsi scientifiquement certifié.

Un cas analogue fut porté à la connaissance du grand public par le journal Le Siècle du 4 mars 1846. Il s'agissait d'une apprentie coloriste dont la présence déclenchait au lieu de son travail une mystérieuse bourrasque : le pupitre sur lequel elle se penchait reculait ou se



Carrière et moi nous avons bel et bien été « cuisinés » comme des malfaiteurs. C'est plutôt rare et c'est assez drôle ; aussi ai-je une vague idée que cette aventure, nous la devons à l'esprit malin qui taquine les filles, attire les journalistes en Bretagne et les fait coffrer par les Pandores.

Noël PRICOT.

## Cyclones en chambre

Le déchaînement subit, au sein d'une paisible résidence provinciale, d'un véritable cyclone déplaçant et projetant objets, ustensiles, légers et même lourds, s'est produit, à diverses reprises, en France et à l'étranger dans des circonstances telles que l'action d'une mystérieuse source d'énergie est apparue aussi indéniable que la réalité des faits eux-mêmes. Les plus mémorables méritent, semble-t-il, d'être aujourd'hui rapprochés de ceux de Montfort-sur-Meu.

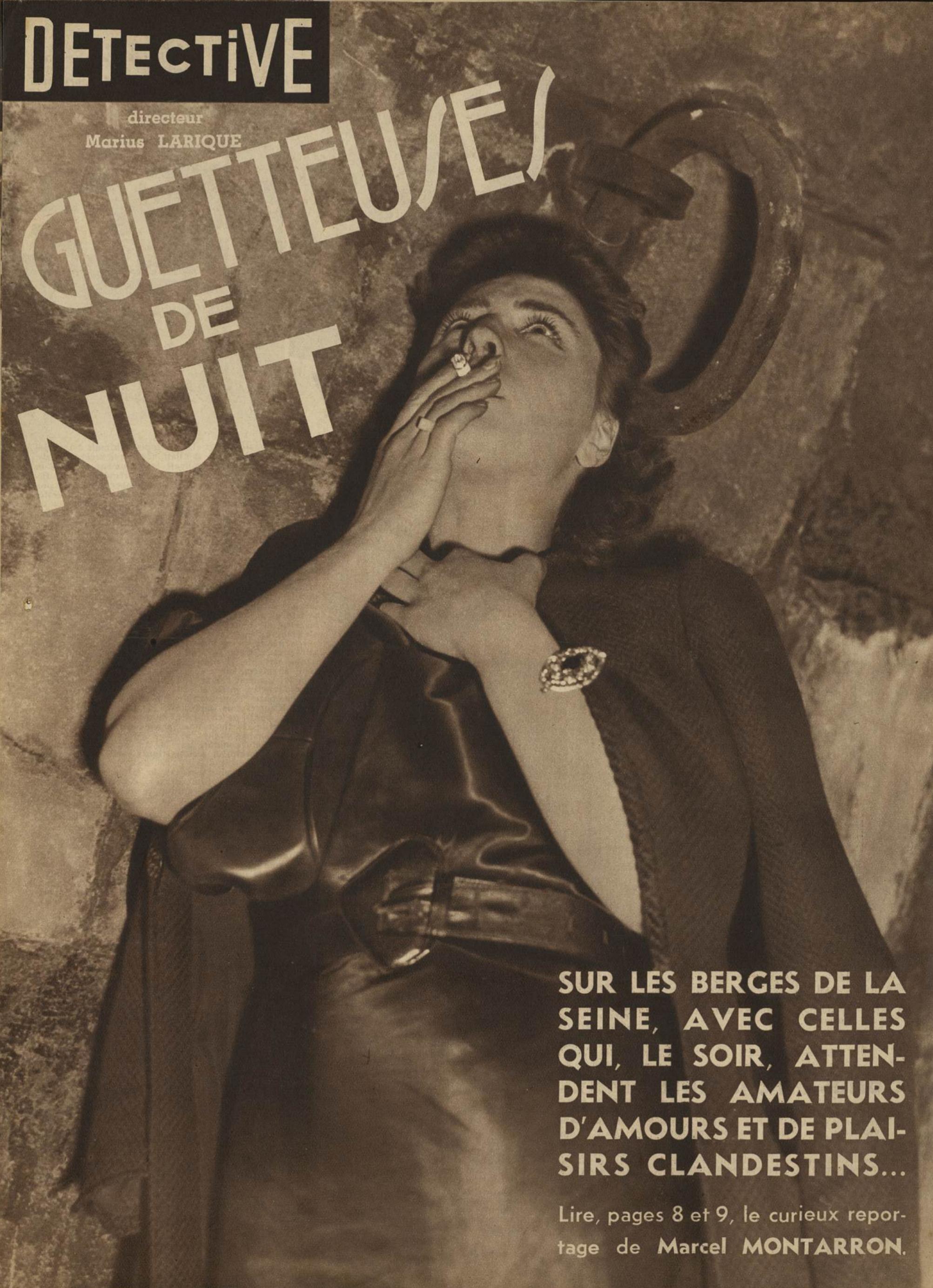
Il y a près d'un siècle — en 1846 — au village de Bouvigny (Orne), une fillette de quatorze ans, Angélique Cottin, fut le centre de manifestations si étranges et si caté-

La mise en page de ce numéro est de J.-G. SÉRUZIER.

**DETECTIVE**

directeur  
Marius LARIQUE

# GUETTEUSES DE NUIT



**SUR LES BERGES DE LA  
SEINE, AVEC CELLES  
QUI, LE SOIR, ATTEN-  
DENT LES AMATEURS  
D'AMOURS ET DE PLAISIRS  
CLANDESTINS...**

Lire, pages 8 et 9, le curieux reportage de Marcel MONTARRON.